



**REPORTING ARTICLE 29 DE
LA LOI ENERGIE-CLIMAT
(LEC)**

EXERCICE 2023

Reporting article 29 de la loi énergie-climat (LEC)

Juin 2024

Ce document présente **la situation de PRO BTP FINANCE et du fonds REGARD MONETAIRE au regard des exigences réglementaires de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (Loi Energie-Climat – dite LEC) et de son décret d'application n°2021-663 du 28 mai 2021¹.**

Avertissement :

En tant que société de gestion de portefeuille (SGP) agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) gérant au moins un OPC « référencé » par le décret (dont les OPC relevant de la Directive UCITS et les FIA), PRO BTP FINANCE est tenue de présenter des informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique de décision d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques.

PRO BTP FINANCE est également tenue de fournir les informations sur la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement du fonds Regard Monétaire, ce fonds dépassant le seuil de 500 millions d'euros (1° du I du D.533-16-1 du COMOFI).

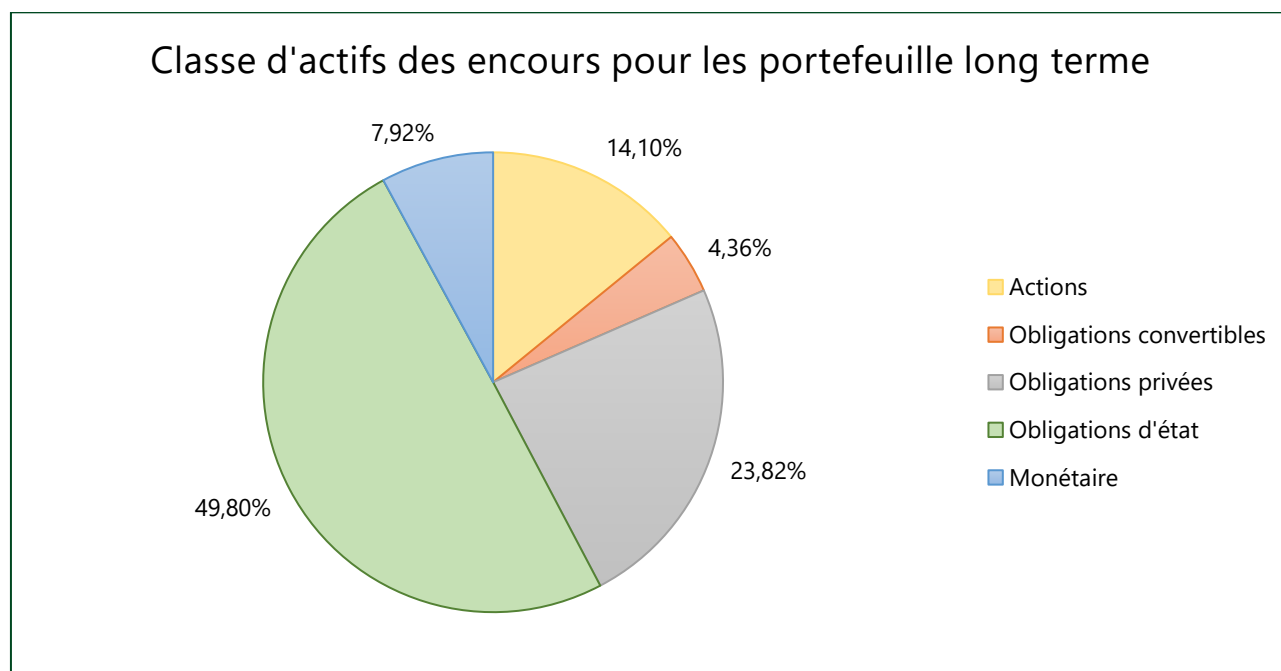
Compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des données fournies par les entreprises, les estimations fournies par la SGP sont à prendre avec précaution, voire n'ont pu être réalisées.

¹<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043541738>

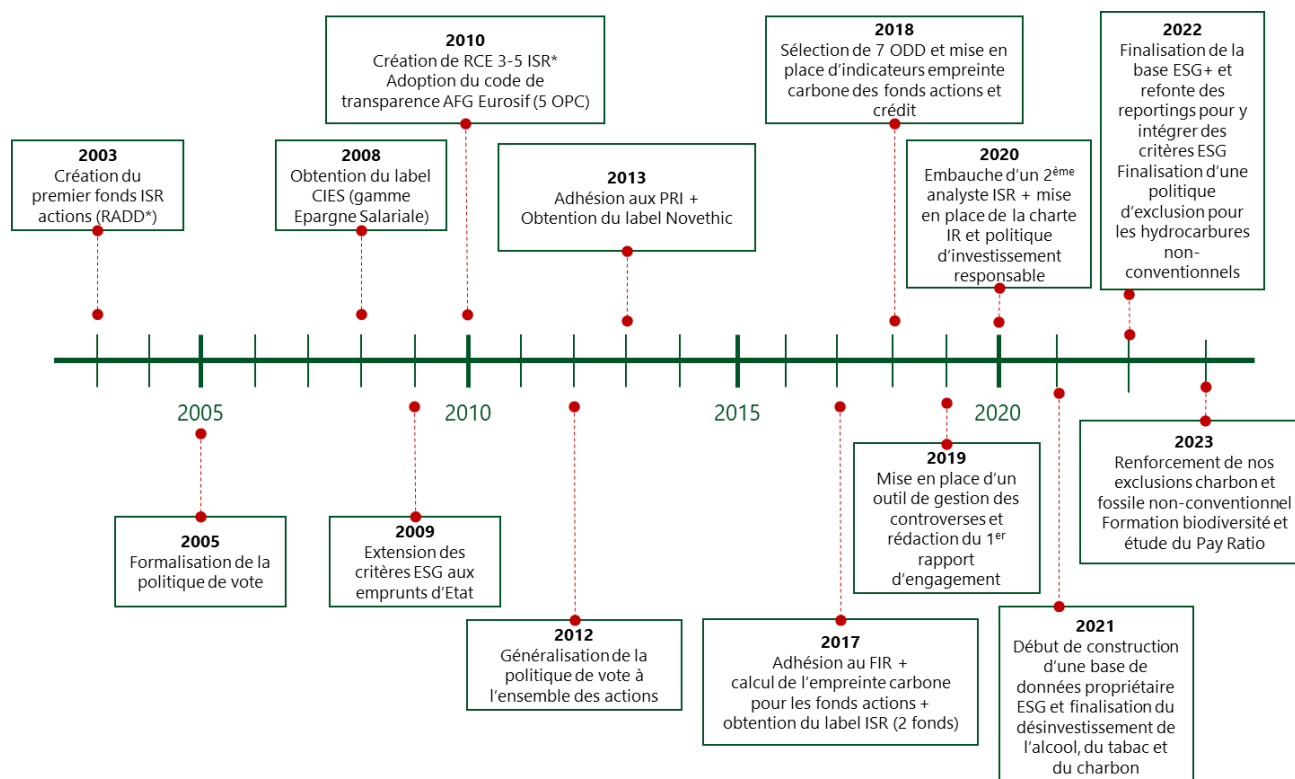
1. Démarche générale de l'entité

PRO BTP FINANCE est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Spécialisée dans la gestion de mandats diversifiés, elle répond aux contraintes et objectifs de plusieurs clients institutionnels, et plus particulièrement des Institutions paritaires de la profession du Bâtiment et des Travaux Publics. PRO BTP FINANCE gère des fonds d'épargne salariale à destination des entreprises et des salariés du BTP. PRO BTP FINANCE gère également une gamme de fonds communs de placement spécialisés par classe d'actifs ainsi qu'une gamme de supports en unités de compte de contrats d'assurance vie.

A fin 2023, nos encours, principalement constitués de mandats pour le compte du Groupe PRO BTP s'élèvent à 13,41 milliards d'euros. Les actifs gérés dans les portefeuilles long terme (soit près de 95% de nos encours), se répartissent selon les classes d'actifs suivantes :



PRO BTP FINANCE a mis très tôt en place une politique ESG qui s’est enrichie au fil des années. En effet, depuis 2003, avec l’embauche d’un analyste extra-financier dédié, notre démarche durable a été lancée par la création du fonds Regard Actions Développement Durable. Depuis, une multitude d’actions ont été entreprises pour améliorer la durabilité de nos investissements ; la frise chronologique ci-dessous en retrace les grandes lignes :



*RADD = Regard Actions Développement Durable

*RCE 3-5 ISR = Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR (anciennement Regard Obligations Privées ISR)

Notre engagement s'appuie sur trois principes :

1. **Protéger durablement le capital de nos clients et générer une performance pérenne.** Ce principe implique nécessairement la prise en compte d'enjeux extra-financiers de long terme.
2. **Défendre les valeurs sociétales ancrées dans l'ADN du Groupe PRO BTP.** Notre démarche s'inscrit dans la continuité de la responsabilité sociétale et des valeurs historiques de solidarité et d'indépendance portées par le Groupe PRO BTP, groupe à gouvernance paritaire.
3. **Servir l'intérêt général à travers la démarche d'investissement responsable.** Cette approche se traduit par une triple volonté dans les actes d'investissements : assurer le lien et la solidarité intergénérationnelle, privilégier les secteurs d'activité qui contribuent à améliorer la santé, et enfin veiller à ne pas soutenir les secteurs et activités dont la nocivité pour l'humain est avérée.

Le détail de notre politique d'investissement responsable se trouve dans deux documents clés : notre [Charte d'investissement responsable](#) et notre [politique d'investissement responsable](#) qui sont consultables directement sur notre site internet à l'adresse <https://www.probtpfinance.com/home.html>. Vous pourrez également y retrouver notre [politique d'engagement](#), notre [politique de prise en compte des risques de durabilité](#) et notre politique relative aux [principales incidences négatives](#).

En pratique, notre politique d'investissement responsable se décline selon plusieurs stratégies, en fonction du type de fonds et de la classe d'actifs.

Premièrement, deux stratégies d'exclusion sont appliquées de façon systématique à tous les fonds :

1. Une première politique d'exclusion normative vise à exclure les entreprises sujettes à de fortes controverses², ne respectant pas les grands principes du Pacte Mondial de l'ONU ou impliquées dans le secteur de l'armement controversé³.

² Controverses « rouges » MSCI, considérées comme « très sévères »

³ Convention d'Ottawa et d'Oslo

Dans le cas des émetteurs souverains, sont exclus ceux étant sur la liste *noire* du GAFI (<https://www.fatf-gafi.org/fr/>). Les émetteurs sur liste *grise* du GAFI (sous surveillance) font l'objet d'études sur leurs progrès en matière de transparence et de coopération. Ils peuvent être exclus si leurs progrès sont jugés insuffisants et leurs poids ne peuvent pas être surpondérés par rapport à l'indice de référence des fonds concernés.

2. Une deuxième politique d'exclusion sectorielle concerne les entreprises dont le secteur d'activité principal⁴ est nuisible à la santé (alcool et tabac) ou à l'environnement (charbon et hydrocarbures non-conventionnels⁵). En effet, l'alcool et le tabac sont incompatibles avec le positionnement du Groupe PRO BTP, acteur de la santé.



⁴ Pour le tabac et l'alcool, dont le secteur GICS est « Tobacco », « Distillers & Winers » ou « Brewers » - source MSCI
Pour le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels, émetteur identifié par l'ONG Urgewald et dépassant certains seuils

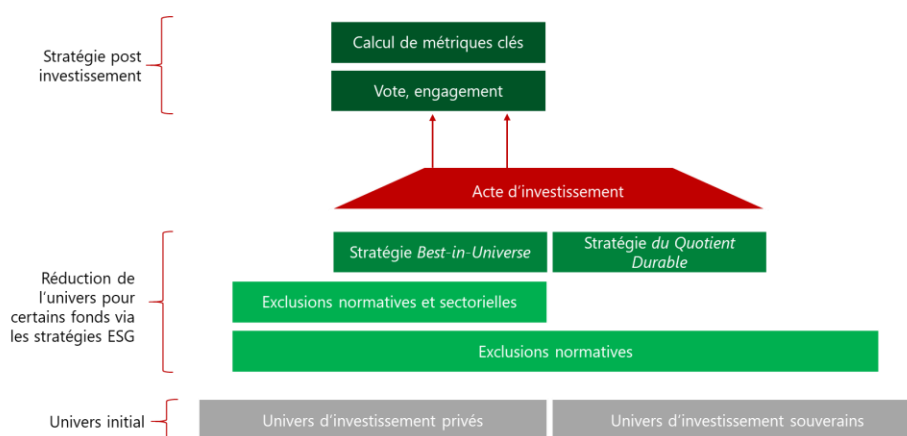
⁵ Sont considérés comme non-conventionnels : le fracking, les sables bitumineux, le méthane de houille, le pétrole extra-lourd et le forage en Arctique

Ensuite, nous appliquons différentes stratégies selon le type de fonds : pour certains de nos fonds émetteurs privés labélisés ISR comme Regard Actions Développement Durable ou Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, nous appliquons une réduction de l'univers d'investissement pour éliminer les émetteurs les moins durables d'après les données de notre fournisseur Moody's ESG (stratégie dite *Best-in- Universe*).

Pour certains de nos fonds souverains comme Regard Souverains Euro 1-3, Regard Souverains Euro 3-5 ou Regard Souverains Euro 5-7, nous préférons appliquer la méthode du *Quotient Durable*. Celle-ci consiste à s'assurer que la note moyenne pondérée de notre portefeuille (d'après les notes de notre fournisseur ISS) est constamment supérieure à la note moyenne pondérée de son indice de référence : le *Quotient Durable* est alors supérieur à 100%.

Enfin, nous appliquons également des stratégies post acte d'investissement :

1. Nous avons des politiques de vote et d'engagement exigeantes et avons à cœur de maintenir un dialogue avec les émetteurs de nos portefeuilles. Nous participons également à des actions collectives. Un chapitre dédié à l'engagement fournira plus de détail sur cet aspect.
2. Nous essayons de mesurer notre impact sur la société et l'environnement via des indicateurs. Depuis juin 2022, nous calculons ainsi une série d'indicateurs ESG comme l'intensité carbone, la note moyenne du portefeuille, ou le taux de féminisation des conseils d'administration. Ces données sont publiées, pour certains portefeuilles⁶, dans le reporting mensuel du fonds en question.



⁶ Les fonds labélisés ISR

Grâce à la mise en production de notre base de données dédiée à l'ESG en 2022, nous avons pu étendre les indicateurs calculés ainsi que le nombre de fonds concernés par ces calculs d'indicateurs.

Nos encours s'élèvent à 13,41 milliards d'euros à fin 2023. Le périmètre ISR de conviction⁷ est géré au sein de nos OPC à vocation générale et représente 1,04 milliards d'euros, soit 7,7% des encours globaux⁸ et 24,3% de ces mêmes OPC. L'exposition aux « obligations vertes » s'élève à 991,86 millions d'euros⁹, soit 7,4% des encours sous gestion. Le périmètre d'intégration de critères ESG¹⁰ appliqué au reste des actifs s'élève à 12,67 milliards d'euros et représente 94,5% des encours sous gestion.

PRO BTP FINANCE classe ses actifs selon les catégories suivantes : fonds actions, fonds obligations, fonds d'obligations convertibles, fonds monétaires et fonds diversifiés. Ces catégories reflètent le type d'actif présent dans les fonds.

Dans le cadre de la réglementation SFDR qui vise à améliorer la transparence en matière de finance durable, nous sommes également tenus de classer nos fonds et mandats en trois catégories : les fonds et mandats article 6 où l'ESG n'a qu'un rôle mineur, les fonds et mandats article 8 où l'ESG joue un rôle significatif, et les fonds et mandats article 9 qui ont un objectif de développement durable.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste de l'ensemble des fonds et des mandats classés Article 8 ou Article 9 selon SFDR que nous gérons, ainsi que les éventuels labels. Vous y trouverez également la part ESG de nos fonds, qui se définit par la part des encours sur lesquels s'appliquent des politiques ESG (exclusions normatives et sectorielles, Best-in-Universe, Quotient Durable, etc.). Vous trouverez aussi les informations relatives au fonds **Regard Monétaire**, dont les encours dépassent 500 millions d'euros.

A signaler : les pourcentages et cumuls sur les totaux des colonnes ne s'additionnent pas et leurs sommes ne sont pas égales à 100% (OPC présents dans les mandats).

⁷ Fonds labellisés ISR et/ou sous code de transparence

⁸ Encours globaux = OPC + mandats + épargne salariale

⁹ 991,86 millions d'euros en valeur de marché au 31/12/2023 – 1 067,01 millions d'euros en prix de revient

¹⁰ Exclusions normatives et sectorielles, calculs d'indicateurs, calculs de Quotients Durables

Description	Total général	Part ESG	Article 8	Article 9	Label ISR	Label CIES	Type d'actifs
FCPE REGARD EP.FLEXIBLE ET SOL	39 258 095	99%	X			X	Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE ACTIONS	82 963 215	99%	X			X	Actions
FCPE REGARD EPARGNE DYNAMIQUE	54 248 613	99%	X			X	Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE EQUILIBRE	150 083 991	100%	X			X	Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE MONETAIRE	140 751 510	92%	X			X	Monétaire
FCPE REGARD EPARGNE OBLIGATAIR	41 376 998	99%	X			X	Obligations
FCPE REGARD EPARGNE PME	2 938 545	99%	X				Actions
FCPE REGARD EPARGNE PRUDENT	368 156 904	100%	X			X	Diversifiés
FIBTP 2018	2 089 534	100%					Diversifiés
FIBTP 2019	2 032 275	100%					Diversifiés
FIBTP 2020	4 616 855	100%					Diversifiés
FIBTP 2021	2 887 812	100%					Diversifiés
FIBTP 2022	3 868 727	100%					Diversifiés
FIBTP 2023	2 580 057	100%					Diversifiés
FIBTP Long Terme	84 165 982	100%					Obligations
Fonds dédié 1	86 534 081	92%					Monétaire
Fonds dédié 2	2 733 270	43%					Diversifié
Fonds dédié 3a	437 935	0%					Actions
Fonds dédié 3b	52 376 290	92%					Monétaire
Fonds dédié 4	1 316 159	22%					Actions
Fonds dédié 5	13 527 357	34%					Actions
Fonds dédié 6	370 653 562	0%					Actions
Fonds dédié 7	358 758	15%					Actions
Total épargne salariale	1 509 597 767	73%					
Mandat 1a	778 409 913	100%					Diversifiés
Mandat 2a	338 475 745	100%					Diversifiés
Mandat 2b	6 655 945 810	98%					Diversifiés
Mandat 3	41 008 146	37%					Diversifiés
Mandat 4	36 923 445	97%					Diversifiés
Mandat 5	459 267 611	98%					Diversifiés
Mandat 6a	324 912 763	99%					Diversifiés
Mandat 6b	111 876 451	100%					Diversifiés
Mandat 6c	83 727 329	100%					Diversifiés
Mandat 7	3 047 974 601	97%					Diversifiés
Total mandats	11 878 521 814	98%					Actions
REGARD ACT. DEVELOP. DURABLE	255 972 017	99%	X		X		Actions
REGARD ACTIONS CROISSANCE	98 730 970	82%	X				Actions
REGARD ACTIONS EURO	419 800 132	98%	X				Actions
REGARD CONV Euro	269 907 047	100%	X				Convertibles
REGARD CREDIT Euro IG 1-3	259 991 605	100%					Obligations
REGARD CREDIT Euro IG 3-5 ISR	257 771 639	100%	X		X		Obligations
REGARD CREDIT Euro IG 5-7	295 806 475	100%					Obligations
REGARD GREEN BONDS	183 824 561	100%	X				Obligations
REGARD HAUT RENDEMENT	141 122 447	100%					Obligations
REGARD MONETAIRE	588 886 262	85%	X				Monétaires
REGARD SOUV Euro 1-3	63 047 844	100%	X				Obligations
REGARD SOUV Euro 3-5	26 282 458	99%	X				Obligations
REGARD SOUV Euro 5-7	407 441 923	100%	X				Obligations
REGARD OBLIGATIONS RETRAITE	203 156 442	100%					Diversifiés
REGARD SELECTIF ACT EUROPEENNE	268 123 735	88%	X				Actions
REGARD SELECTIF ACTIONS MONDE	101 386 659	81%					Actions
REGARD SOUV EMERGENTS IG	56 191 325	98%					Obligations
Total FPC	3 897 443 541	96%					
UC REGARD ACTIONS	15 462 387	81%					Actions
UC REGARD DYNAMIQUE	73 570 403	100%					Diversifiés
UC REGARD EQUILIBRE	78 123 920	100%					Diversifiés
UC REGARD FLEX. SOLIDAIRE	1 883 164	100%	X				Diversifiés
UC REGARD OBLIG DIVERSIFIEES	1 210 391	99%					Obligations
UC REGARD PRUDENT	11 156 774	99%					Diversifiés
UC REGARD RESP. FLEXIBLE	27 844 407	100%	X		X		Diversifiés
Total UC	209 251 446	98%					

Ce tableau résume les stratégies ESG appliquées et la présence de green bonds :

Description	Total général	Exclusions	Best in Universe	Quotient durable	Fonds de fonds ISR	Green Bonds	Type d'actifs
FCPE REGARD EP.FLEXIBLE ET SOL	39 258 095	X					Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE ACTIONS	82 963 215	X					Actions
FCPE REGARD EPARGNE DYNAMIQUE	54 248 613	X					Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE EQUILIBRE	150 083 991	X					Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE MONETAIRE	140 751 510	X					Monétaire
FCPE REGARD EPARGNE OBLIGATAIR	41 376 998	X					Obligations
FCPE REGARD EPARGNE PME	2 938 545						Actions
FCPE REGARD EPARGNE PRUDENT	368 156 904	X					Diversifiés
FIBTP 2018	2 089 534	X					Diversifiés
FIBTP 2019	2 032 275	X					Diversifiés
FIBTP 2020	4 616 855	X					Diversifiés
FIBTP 2021	2 887 812	X					Diversifiés
FIBTP 2022	3 868 727	X					Diversifiés
FIBTP 2023	2 580 057	X					Diversifiés
FIBTP Long Terme	84 165 982	X					Obligations
Fonds dédié 1	86 534 081	X					Monétaire
Fonds dédié 2	2 733 270	X					Diversifié
Fonds dédié 3a	437 935	X					Actions
Fonds dédié 3b	52 376 290						Monétaire
Fonds dédié 4	1 316 159						Actions
Fonds dédié 5	13 527 357	X					Actions
Fonds dédié 6	370 653 562						Actions
Fonds dédié 7	358 758						Actions
Total épargne salariale	1 509 597 767						
Mandat 1a	778 409 913	X		X			Diversifiés
Mandat 2a	338 475 745	X		X		X	Diversifiés
Mandat 2b	6 655 945 810	X		X		X	Diversifiés
Mandat 3	41 008 146	X		X			Diversifiés
Mandat 4	36 923 445	X		X		X	Diversifiés
Mandat 5	459 267 611	X		X			Diversifiés
Mandat 6a	324 912 763	X		X		X	Diversifiés
Mandat 6b	111 876 451	X		X		X	Diversifiés
Mandat 6c	83 727 329	X		X		X	Diversifiés
Mandat 7	3 047 974 601	X		X		X	Diversifiés
Total mandats	11 878 521 814						Actions
REGARD ACT. DEVELOP. DURABLE	255 972 017	X	X				Actions
REGARD ACTIONS CROISSANCE	98 730 970	X					Actions
REGARD ACTIONS EURO	419 800 132	X					Actions
REGARD CONV Euro	269 907 047	X					Convertibles
REGARD CREDIT Euro IG 1-3	259 991 605	X				X	Obligations
REGARD CREDIT Euro IG 3-5 ISR	257 771 639	X	X			X	Obligations
REGARD CREDIT Euro IG 5-7	295 806 475	X				X	Obligations
REGARD GREEN BONDS	183 824 561	X				X	Obligations
REGARD HAUT RENDEMENT	141 122 447	X				X	Obligations
REGARD MONETAIRE	588 886 262	X					Monétaires
REGARD SOUV Euro 1-3	63 047 844	X		X			Obligations
REGARD SOUV Euro 3-5	26 282 458	X		X			Obligations
REGARD SOUV Euro 5-7	407 441 923	X		X		X	Obligations
REGARD OBLIGATIONS RETRAITE	203 156 442	X				X	Diversifiés
REGARD SELECTIF ACT EUROPEENNE	268 123 735	X					Actions
REGARD SELECTIF ACTIONS MONDE	101 386 659	X					Actions
REGARD SOUV EMERGENTS IG	56 191 325	X				X	Obligations
Total FPC	3 897 443 541						
UC REGARD ACTIONS	15 462 387	X					Actions
UC REGARD DYNAMIQUE	73 570 403	X					Diversifiés
UC REGARD EQUILIBRE	78 123 920	X					Diversifiés
UC REGARD FLEX. SOLIDAIRE	1 883 164	X			X		Diversifiés
UC REGARD OBLIG DIVERSIFIEES	1 210 391	X					Obligations
UC REGARD PRUDENT	11 156 774	X					Diversifiés
UC REGARD RESP. FLEXIBLE	27 844 407	X			X		Diversifiés
Total UC	209 251 446						





PRO BTP FINANCE peut être amenée à investir dans des fonds gérés par des sociétés de gestion externes, en particulier dans des fonds monétaires. Nous étudions le caractère ESG de ces fonds externes et cela est pris en compte dans nos choix d'investissement. Ainsi, 99% des fonds externes dans lesquels PRO BTP FINANCE investit sont Article 8 et prennent donc en compte l'ESG dans leur gestion et 56% sont labellisés ISR.

Les informations que nous mettons à la disposition de nos clients investisseurs concernent notre démarche, nos engagements, nos processus d'investissement et les résultats associés. Ces informations sont disponibles sur notre site internet.


Nature des informations ESG	Informations	Fréquence
Politiques	Charte d'investissement responsable Politique d'investissement responsable Politique d'engagement	Annuelle
Actualités	Lettre trimestrielle du développement durable	Trimestrielle
Gestion des risques de durabilité et incidences négatives	Prise en compte des risques en matière de durabilité Politique de prise en compte des principales incidences négatives	Annuelle
Processus OPC	Code de transparence – Emetteurs publics Code de transparence – Emetteurs privés actions Code de transparence – Emetteurs privés crédit Code de transparence – Regard Responsable Flexible Code de transparence – Regard Green Bonds	Annuelle
Reporting extra-financier des OPC	Reporting intégré de Regard Actions Développement Durable Reporting intégré de Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR	Mensuelle
Rapports vote et engagement	Rapport sur l'engagement	Annuelle
Gouvernance	Politique de rémunération	Annuelle
Publications d'informations en matière de durabilité	Publications d'informations en matière de durabilité (dans la documentation de chacun de nos fonds article 8)	Annuelle
Inventaire ISR noté des fonds labellisés	Inventaire noté - Regard Action Développement Durable Inventaire noté – Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR	Annuelle

En interne, nous publions également tous les 15 jours une revue de presse. Celle-ci a pour vocation de synthétiser l'actualité liée à la finance durable, à l'environnement et aux thématiques sociétales/ de gouvernance.

Nous collaborons étroitement dans différentes instances de référence dans le domaine de l'investissement responsable afin de promouvoir les meilleures pratiques de place au niveau français, européen et international. Vous trouverez nos collaborations ci-dessous :

Initiative	Lien	Date d'adhésion	Activité de PRO BTP FINANCE
	Lien PRI	2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signataire des 6 principes des PRI dans la gestion des actifs de la société de gestion ▪ Participation à des initiatives de place en matière d'exercice des droits de vote ▪ Noté 78/100 sur la gouvernance et la stratégie ▪ Réalisation et envoi du rapport PRI chaque année
	Lien FIR	2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutient la promotion de l'ISR ▪ Participation à des ateliers sur l'ISR et échanges avec les émetteurs ▪ Signataire de lettres collaboratives pour améliorer les pratiques ESG chez les émetteurs
	Lien SFAF	2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre de la Commission ESG ▪ Formations certifiantes
	Lien AFG	2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion au code de transparence de l'AFG-FIR ▪ Participation à des ateliers sur l'ISR

Plusieurs de nos fonds disposent du label ISR ou du label du CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale) :

Initiative	Lien	Date de labélisation	Activité de PRO BTP FINANCE
	Lien ISR	2017 2017 2019 (Tous renouvelés en 2023)	Nous avons 3 fonds labellisés à ce jour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR ▪ Regard Actions Développement Durable (RADD) ▪ Regard Responsable Flexible (RRF)
	Lien CIES	2009 (Renouvelé en 2012 et en 2021 sur le nouveau cahier des charges)	Nous avons 7 fonds labellisés à ce jour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Regard Epargne Monétaire ▪ Regard Epargne Obligataire ▪ Regard Epargne Actions ▪ Regard Epargne Dynamique ▪ Regard Epargne Equilibre ▪ Regard Epargne Prudent ▪ Regard Epargne Flexible et solidaire

Quelques définitions :

- Le **code de transparence de l'AFG** (Association Française de la Gestion Financière) établit des normes pour la transparence, la gouvernance, la gestion des risques et la divulgation d'informations des sociétés de gestion d'actifs en France.
- Le **label ISR** a été créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances. Son but est de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.
- Le **CIES** labellise depuis 2002 des fonds ou des gammes de fonds d'épargne salariale qui respectent son cahier des charges. Pour voir leurs fonds labellisés, les sociétés de gestion doivent veiller à ce que les entreprises dans lesquelles est investie l'épargne des salariés se distinguent par une forte exigence sociale et environnementale.

2. Moyens internes pour contribuer à la transition

PRO BTP FINANCE consacre une part significative de son budget à l'investissement responsable.

Tout d'abord, en termes de ressources humaines, PRO BTP FINANCE dispose d'un Responsable de l'ISR, ainsi que de deux analystes à temps plein dédiés à l'investissement responsable. Ils sont annuellement accompagnés d'un(e) stagiaire qui se consacre, notamment, aux votes et à l'engagement sur une durée de 6 mois. Cette équipe dédiée à l'ISR a représenté un près de 8% des ETP de PRO BTP FINANCE sur l'année 2023.

A cette équipe s'ajoutent quatre analystes buy-side, dont une analyste certifiée ESG par l'EFFAS, qui intègrent systématiquement les données extra-financières à leurs analyses classiques. Deux gérants sont en charge des fonds labélisés ISR, et un gérant pilote ses fonds selon la stratégie du *Quotient Durable*. En plus d'appliquer les exclusions normatives et sectorielles, les autres gérants sont également régulièrement sensibilisés aux enjeux ESG, par exemple lors des comités ESG qui se déroulent deux fois par an. Un prestataire externe nous assiste pour le maintien et le développement des nouveaux outils au regard des évolutions réglementaires.

En plus des budgets liés aux ressources humaines, internes et externes, PRO BTP FINANCE investit significativement chez des prestataires de données externes afin d'obtenir une information ESG à jour et de qualité.

Depuis le début de l'année 2023, notre base ESG propriétaire est devenue pleinement opérationnelle. Celle-ci permet de collecter, organiser et valoriser les données ESG provenant de 5 fournisseurs ainsi que l'intégralité de nos portefeuilles et la plupart des indices utilisés. Nous sommes désormais en mesure d'étendre le nombre de données ESG prises en compte, la quantité d'indicateurs reportés, et le nombre de portefeuilles concernés. Ces améliorations ont permis, entre autres, de développer des reportings ESG plus poussés et d'industrialiser la génération de ces derniers sur un plus grand nombre de portefeuilles.

De plus, ces données ESG, calculées chaque mois, sont mises à disposition de l'ensemble de la chaîne de valeur. En effet, les données produites par la base sont disponibles dans les outils de gestion des gérants, mais également dans des applications dédiées pour les analystes ou toute autre partie prenante qui en ferait la demande.

Vous trouverez ci-dessous la liste de nos fournisseurs ainsi que le type de données collectées et le nombre d'émetteurs couverts :

Prestataire	Type de donnée	Commentaire
MSCI	Exclusions normatives (y compris les controverses) Taxonomie européenne et PAI	12 000 émetteurs couverts
Moody's ESG	Notations émetteurs privés	5 000 émetteurs couverts
ISS	Notations émetteurs souverains Indicateurs carbone souverains Conseils et plateforme de vote (hors France)	120 pays couverts
Proxinvest	Conseils sur les votes (France)	
Urgewald	Emetteurs impliqués dans le charbon Emetteurs impliqués dans les hydrocarbures non-conventionnels	3 000 émetteurs couverts pour le charbon 700 pour les hydrocarbures non-conventionnels
Refinitiv	Indicateurs d'impact	6 000 émetteurs couverts
Trucost	Données Green Bonds	

Le budget pour l'obtention de ces données ESG représente plus de 20% du budget « Recherche » de la société PRO BTP FINANCE.

PRO BTP FINANCE a également à cœur de développer les compétences de ses équipes. Ainsi, les analystes ISR participent régulièrement à des conférences et des webinaires sur la finance durable. Des formations sont également effectuées tout au long de l'année, par exemple chez Proxinvest avec une formation « bilan des assemblées générales » réalisée en juillet.

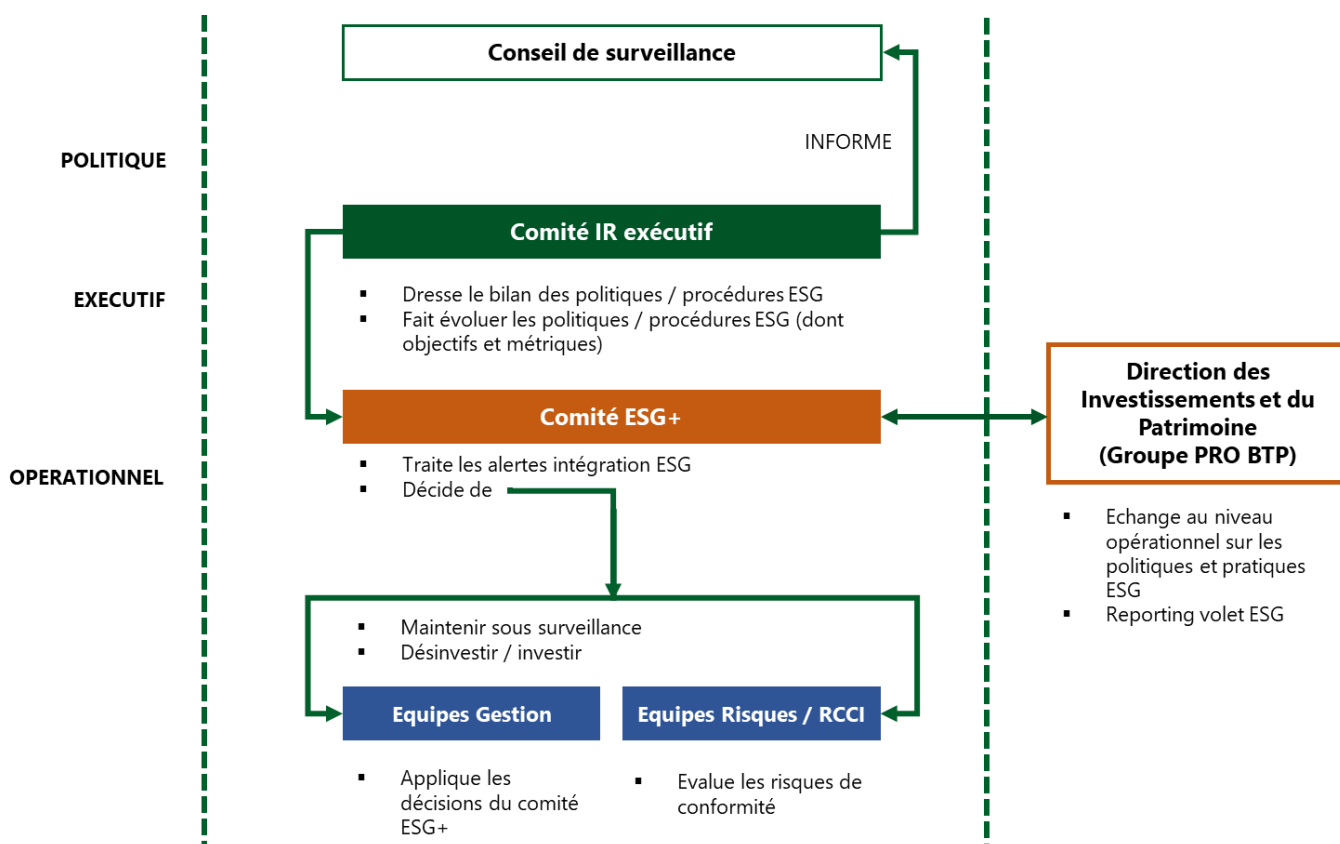
Aussi, une formation biodiversité, sous forme d'atelier collaboratif, a été réalisée en novembre 2023 avec l'organisme [Finécos](#). Cette formation a été réalisée avec les analystes ISR, le responsable de l'ISR, mais aussi trois gérants de fonds. Cette formation a permis de sensibiliser aux enjeux de la biodiversité, mais aussi de clarifier les pistes à explorer pour développer notre politique biodiversité.

Les gérants sont évidemment concernés par cette montée en compétence. Plusieurs présentations ont été organisées, soit par des prestataires externes, soit directement par l'équipe ISR, pour que les gérants puissent suivre le contexte réglementaire et les dernières avancées en termes de finance durable. Nous organisons par exemple deux fois par an un comité ESG au cours duquel nous présentons les enjeux réglementaires de la finance durable, les changements de note et de niveau de controverse d'émetteurs importants, et d'autres sujets autour de l'ESG.

Enfin, une revue de presse bimensuelle est rédigée pour résumer l'actualité ESG, en plus d'une trentaine de « brèves » qui sont envoyées ponctuellement sur des sujets précis.

3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière

PRO BTP FINANCE a mis en place une gouvernance interne dédiée au pilotage transverse des sujets ESG. Cette gouvernance s'articule autour de deux comités distincts : le comité d'investissement responsable et le comité ESG+.



Le Comité IR exécutif

La stratégie Investissement Responsable de PRO BTP FINANCE est décidée par le Comité « Investissement Responsable » de PRO BTP FINANCE. Il fait vivre collectivement l'ensemble du dispositif ESG (politiques, processus, procédures, etc.).

Ce comité est composé du Président du Directoire et de ses membres ainsi que du responsable de la conformité et du contrôle interne. Il est animé par le responsable du pôle ISR, qui a une expérience de plus de 20 ans dans la gestion ESG.

La stratégie Investissement Responsable est rédigée par le comité et implémentée par la gestion de PRO BTP FINANCE. Ce comité se réunit au minimum chaque trimestre et dresse le bilan de l'application des politiques ESG et fait évoluer de manière collaborative les politiques (objectifs, métriques ESG), les processus et les procédures ESG sur l'ensemble de la chaîne de production (gestion, risques, contrôle interne, reporting, etc.)

Le comité ESG+

Le comité « ESG+ » est un comité opérationnel dédié au traitement des sujets ESG, et plus particulièrement au traitement des « alertes ESG », par application du processus d'intégration ESG.

Il est composé des équipes de gestion, des équipes ESG, des équipes en charge du contrôle des risques et des équipes en charge de la conformité et du contrôle interne.

Le comité est amené à prendre des décisions sur la base des informations ESG qui lui sont soumises. Il est également garant de l'application des procédures et processus de gestion ESG selon les orientations politiques arrêtées par le comité « Investissement Responsable ». Il pourra faire des propositions d'évolutions des processus opérationnels au Comité « Investissement Responsable ».

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est régulièrement impliqué et formé au gré de l'avancement des réglementations relatives à l'ESG. Par exemple, la *lettre du développement durable de PRO BTP Finance* est présentée trimestriellement pour informer et sensibiliser les membres du conseil de surveillance à l'ISR. Celle-ci a pour but de synthétiser quelques actualités pertinentes dans le domaine du développement durable. De plus, les codes de transparence sont revus avec les membres du conseil. Ainsi, chaque membre est informé des processus d'investissement responsable mis en place au sein de la société de gestion. Enfin, lors du passage des fonds en Article 8, des points d'actualités ont été réalisés pour former le conseil aux nouvelles normes européennes en matière de finance durable. Un point ESG sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil de surveillance à compter du second semestre 2024.

Politique de rémunération

La politique de rémunération intègre désormais les ambitions ESG de la société de gestion. Un résumé de celle-ci sera consultable sur le site Internet dans la rubrique « Politiques et réglementation ».

Objectif de mixité au sein de la société de gestion (loi Rixain)

PRO BTP FINANCE est attentive à l'équilibre femmes/hommes dans ses effectifs, notamment dans les équipes chargées de prendre des décisions d'investissement (gérants, analystes, contrôle, direction). En 2023, les femmes représentaient 36% des effectifs, et 30% des équipes chargées de prendre des décisions de gestion. Ces chiffres, en baisse par rapport à l'année précédente, s'expliquent en partie par le départ de la présidente de la société et son remplacement par un homme. Le périmètre pour les femmes prenant des décisions de gestion a également été revu pour ne plus prendre en compte les contrôleurs des risques et les RCCI.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants

PRO BTP FINANCE s'engage à appliquer ses principes généraux de responsabilité dans ses processus de décisions d'investissement et de gestion des risques. Nous avons mis en place une politique d'engagement qui vise à sensibiliser les entreprises aux risques extra-financiers tout en les accompagnant. En tant qu'investisseur responsable, nous attachons une grande importance à maintenir un dialogue avec les entreprises. Le vote et le dialogue sont pour nous des leviers d'efficacité pour atteindre nos objectifs.

Nos principes d'engagement sont les suivants :

1. Voter à l'ensemble des assemblées générales de notre périmètre de vote, et pour chaque émetteur, sur la totalité de la ligne détenue.
2. Instaurer un dialogue avec les émetteurs. Nous envoyons un courrier à une sélection d'émetteurs nous paraissant les plus pertinents pour leur indiquer les raisons des votes « contre » ou « abstention » en assemblées générales.
3. Transparence des votes. En cas de sollicitation par un émetteur, le plus souvent via un mandat avec un proxy solicitor, nous explicitons nos intentions de votes.
4. Coalition pour soutenir le dépôt de résolutions en assemblée générale. Nous étudions systématiquement toute sollicitation.
5. Soutien à des initiatives ciblées. Afin d'accroître la pression sur les émetteurs, nous avons apporté notre soutien à des initiatives et coalitions internationales sur les problématiques ESG (Environnement, Sociétal et Gouvernance) de type PRI ou autres.

Le périmètre de vote concerne la totalité des fonds Actions de la gamme Regard de PRO BTP FINANCE : Regard Actions Développement Durable, Regard Actions Euro, Regard Sélectif Actions Européennes, Regard Actions Croissance et Regard Sélectif Actions Monde. Le périmètre concerne également les FCPE et les mandats pour lesquels PRO BTP FINANCE a reçu délégation pour exercer les droits de vote. Le périmètre des émetteurs mentionnés dans la politique de gestion des conflits d'intérêts sont cependant exclus.

Les votes sont tous réalisés dans le cadre de notre [politique d'engagement](#), consultable sur notre site Internet. Les grands principes de cette politique visant à garantir une bonne gouvernance sont les suivants :

- Principe d'équité : une action, une voix
- Principe d'intégrité de l'information financière, de la gestion et de la gouvernance
- Principe de continuité d'exploitation de l'entreprise pour le dividende
- Principe d'indépendance, de compétence et de disponibilité des membres du conseil ainsi que la séparation des pouvoirs
- Principe de gestion raisonnée des fonds propres sur le long terme et le respect absolu de tous les actionnaires
- Pour les commissaires aux comptes, nos principes sont l'indépendance, l'expérience professionnelle et la diversité
- En termes de rémunérations, nos principes portent sur la transparence, la cohérence et l'équité
- Nous accueillons favorablement les résolutions visant à améliorer la qualité environnementale et sociétale des émetteurs

Enfin, nous portons une attention particulière aux éléments suivants : la disponibilité des administrateurs, l'équilibre des genres aux conseils, les jetons de présence, le bilan carbone, le dividende, l'âge des membres du conseil, la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général, le quitus aux administrateurs et la rémunération des dirigeants (« say on pay »).

En 2023, nous avons effectivement voté à 299¹¹ assemblées générales sur 306 possibles, soit un taux de participation aux assemblées générales de 97,7%. Nous restons ainsi en ligne avec notre taux moyen de participation aux Assemblées Générales qui s'élève à 97,5% depuis 2015 et au-dessus de notre objectif minimum de 95%. Le détail des votes exercés en 2023 peut être consulté dans le [Rapport d'engagement](#). Une partie de ces votes a concerné des résolutions liées à des sujets environnementaux ou sociétaux. Sur 5 094 résolutions votées, 468 concernaient des sujets ESG :

¹¹ La comptabilisation des votes ne prend en compte qu'une seule fois le vote à une assemblée générale, indépendamment du nombre de portefeuilles dans lesquels le titre est présent

Résolutions liées à l'environnement	Résolutions ayant un impact sociétal	Résolutions ayant un thème ESG général
124	72	272

France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Japon	Reste du monde
1 204	2 917	818	134	21
23,6%	57,3%	16,1%	2,6%	0,4%

Vote Pour	Vote Contre et Absentions
2 463	2 631
48,4%	51,6%

Depuis 2010, nous avons recours à Proxinvest, un prestataire extérieur spécialisé dans le gouvernement d'entreprise, pour nous conseiller dans l'exercice de nos droits de vote pour les émetteurs français. Fin 2022, Proxinvest a été racheté par l'américain Glass Lewis, une des principales sociétés de conseil en votes, mais avec la volonté de maintenir l'identité (nom et indépendance de la recherche) de la société française. A ce stade, PRO BTP FINANCE poursuit sa collaboration avec Proxinvest pour le vote aux AG françaises.

Depuis 2016, afin d'avoir une couverture la plus exhaustive possible en termes de conseil dans l'exercice des droits de vote, nous utilisons également les prestations d'ISS (Institutional Shareholder Services).

Nos analystes conservent leur indépendance et s'appuient sur les recommandations de ces prestataires. Notre niveau d'indépendance peut être mesuré par l'historique du taux de recommandations non-suivies, présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	Taux de non-suivi des recommandations ISS et Proxinvest
2017	14,3%
2018	14,0%
2019	12,0%
2020	14,3%
2021	8,9%
2022	9,7%
2023	7,1%

Ce taux de non-suivi s'est amélioré depuis quelques années, notamment grâce aux efforts réalisés par ISS dans la mise en œuvre de notre politique avec une double vérification des recommandations.

En complément du vote aux assemblées générales, nous avons également à cœur de dialoguer avec les émetteurs, en particulier en cas de vote négatif aux résolutions proposées. Ainsi, au cours de la campagne des assemblées générales 2023, nous avons envoyés 30 courriers à des entreprises. Ce chiffre est en progression par rapport aux années précédentes.

Au total, sur les 9 dernières années, nous avons adressé au moins un courrier à 93 émetteurs différents. Pour la campagne d'engagement 2023, les principales thématiques abordées sont les suivantes :

Thématiques récurrentes :

1. La féminisation du conseil d'administration
2. Le niveau d'indépendance du conseil d'administration
3. La politique de rémunération des dirigeants
4. Les opérations financières sur le capital
5. La distribution des dividendes
6. Le « say on climate » : vote sur les résolutions climat

Thématiques spécifiques à la campagne 2023 :

1. Après une campagne spécifique en 2022 qui a ciblé les titres appartenant au Climate Action 100+, nous avons rappelé à leurs responsabilités, les émetteurs du périmètre de la campagne 2023 faisant également partie du Climate Actions 100+¹².
2. Au cours de la campagne de vote 2023, afin d'anticiper et de prévenir, au sein des émetteurs, les éventuels risques sociétaux liés à une structure de rémunération trop disproportionnée, PRO BTP FINANCE a mis en place un suivi du ratio d'équité. Le ratio d'équité correspond au rapport entre la rémunération du dirigeant le mieux payé et la moyenne (ou la médiane) de la rémunération des employés.

¹² Climate Action 100+ est une initiative d'investisseurs visant à s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique

Dans un premier temps, PRO BTP FINANCE demande aux émetteurs de publier le ratio d'équité ou de publier les éléments permettant son calcul. En cas de défaut, PRO BTP FINANCE s'abstiendra sur la validation des comptes (ou l'acceptation du dividende, le cas échéant). Au cours de la campagne d'engagement 2023, nous avons écrit à 13 émetteurs pour leur faire part de notre suivi du ratio d'équité et de leur défaut sur sa communication (voir tableau ci-dessous).

3. Dans une optique de suivi pluriannuel, nous avons souhaité écrire de nouveau à un certain nombre d'émetteurs à qui nous avons écrit en 2022.

Au titre de la campagne 2023, nous avons reçu 9 réponses (ABB, Airbus, BASF, Chevron, DSV, Kering, Nestlé, Toyota et TotalEnergies). Pour ces deux derniers émetteurs, nous avons reçu des représentants de ces sociétés dans nos locaux pour discuter plus en détail de certains sujets remontés dans les lettres.

Enfin, PRO BTP FINANCE a soutenu, ou a continué à soutenir, en 2023 des initiatives lancées par les PRI, le FIR et SHARE :

Lettre cosignée par PRO BTP FINANCE et envoyée à AMAZON

En 2022, une lettre, rédigée à l'initiative de SHARE et cosignée par le FIR¹³, et d'autres investisseurs, parmi lesquels PRO BTP FINANCE a été envoyée à AMAZON. Au cours de l'année 2023, les échanges ont eu lieu entre AMAZON et les consignataires. Dans ce contexte, une nouvelle lettre a été envoyée début 2024. Elle sera développée dans notre rapport engagement de 2024.

Tribune Say on Climate et lettre à Bruno LEMAIRE

En 2022, PRO BTP FINANCE avait cosigné avec une coalition d'investisseurs, fédérée par le FIR, une tribune sur le suivi des stratégies climat de certains émetteurs. En particulier, PRO BTP FINANCE avait co-signé la lettre envoyée à ENGIE pour l'inciter à aligner ses objectifs en termes d'émissions de gaz à effet de serre sur l'initiative Climate Action 100+ et respecter une trajectoire de 1,5°C.

En 2023, le FIR a intensifié son initiative en proposant une tribune sur le Say on Climate, doublée d'un courrier envoyé au ministre français de l'Economie et des Finances, Bruno LEMAIRE demandant une généralisation des Say on Climate, en France.

¹³ FIR : Forum pour l'Investissement Responsable

Lutte contre le travail forcé

Début 2023, PRO BTP FINANCE a soutenu le FIR et l'Investor Alliance for Human Rights dans leur déclaration en faveur de réglementations plus strictes contre le travail forcé. L'Investor Alliance for Human Rights appelle les investisseurs à signer cette déclaration, saluant le projet de directive de la Commission Européenne visant à interdire l'entrée dans l'UE des produits issus du travail forcé. L'Alliance propose trois recommandations pour renforcer l'impact de cette directive :

1. Une approche centrée sur les travailleurs et les recours, garantissant l'implication des travailleurs dans les enquêtes et leur accès à la justice.
2. Des exigences obligatoires en matière de due diligence, de divulgation et de transparence, pour assurer la cohérence des politiques et prévenir efficacement le travail forcé.
3. Un champ d'application plus large, visant à traiter les modèles systémiques de travail forcé, y compris celui imposé par l'État.

Devoir de vigilance

En 2023, PRO BTP FINANCE a soutenu une déclaration initiée par la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH) et relayée par le FIR concernant le devoir de vigilance. Cette déclaration demande que la future directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises s'appuie sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que sur les principes de l'OCDE pour les multinationales. Les principales demandes sont les suivantes :

1. Les exigences de vigilance doivent s'appliquer à tous les risques et impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur dans tous les secteurs, y compris pour les institutions financières, conformément aux standards internationaux.
2. Une collaboration multi parties prenantes doit encourager des approches innovantes tout en maintenant la responsabilité des entreprises.
3. Les entreprises et leurs directeurs doivent être incités à examiner leurs propres activités pour identifier ce qui peut augmenter ou réduire les risques pour les personnes, le climat et l'environnement sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
4. Les points de vue des parties prenantes affectées doivent être pris en compte pour assurer une vigilance crédible et efficace.

Dépôt d'une résolution climat à l'AG 2024 de Shell

En fin d'année 2023, PRO BTP FINANCE a rejoint une coalition d'actionnaires pour déposer une résolution lors de l'assemblée générale de Shell en 2024. Cette coalition, fédérée par l'ONG Follow This basée à Amsterdam, vise à améliorer les pratiques des entreprises en matière climatique. Follow This, avec plus de 10 000 membres, permet aux actionnaires de voter pour des changements lors des assemblées générales des grandes compagnies pétrolières en déposant des résolutions sur l'action climatique.

PRO BTP FINANCE a participé à l'élaboration et à la formalisation de la résolution qui demande à Shell d'aligner ses objectifs de réduction des émissions, en particulier le scope 3, sur l'Accord de Paris. La résolution encourage Shell à limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C. La stratégie pour atteindre ces objectifs reste à la discrétion du conseil d'administration de Shell.

Lors de l'assemblée générale de Shell le 21 mai 2024, la résolution a obtenu 19% de voix favorables, un résultat comparable à la résolution climatique de 2023. Ce score est jugé encourageant, étant donné que de nombreux actionnaires de Shell proviennent de pays moins exigeants en matière d'objectifs climatiques.

Pour le fonds Regard Monétaire (dépassant 500M d'euros d'encours), cette section n'est pas pertinente puisque les instruments dans lesquels le fonds investit n'octroient pas de droit de vote.

5. Investissements « durables » et investissements dans les combustibles fossiles

La taxonomie européenne est une réglementation centrale dans le projet européen transition écologique. Elle constitue un cadre de référence destiné à clarifier quelles activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Deux notions sont à distinguer : l'éligibilité et l'alignement. **L'éligibilité** désigne les activités qui sont potentiellement durables, c'est-à-dire qui entrent dans le périmètre défini par la taxonomie. **L'alignement**, quant à lui, indique quelles activités répondent effectivement aux critères stricts de durabilité fixés par la taxonomie.

Pour être alignée avec la taxonomie, une activité doit répondre aux critères suivants :

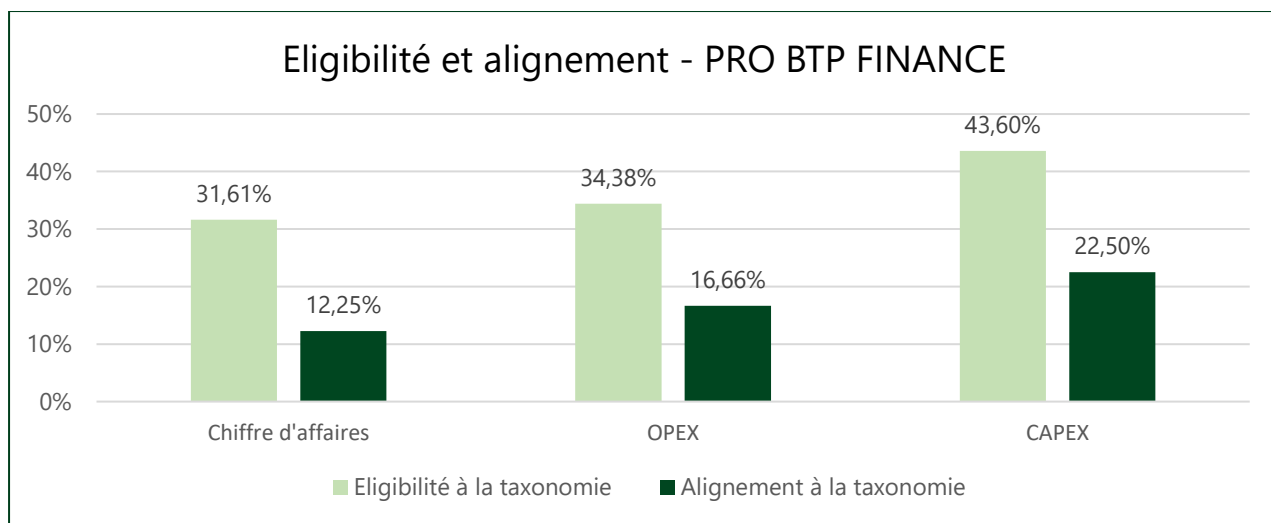
1. Contribuer à un objectif de développement durable identifié par la taxonomie
2. Répondre aux critères techniques de la taxonomie
3. Ne pas porter préjudice à un autre objectif de développement durable
4. Garantir des minima sociaux et de gouvernance

Dans ce contexte, trois indicateurs financiers sont particulièrement importants : le chiffre d'affaires, les dépenses opérationnelles (OPEX) et les dépenses d'investissement (CAPEX). Le **chiffre d'affaires** correspond aux revenus générés par les activités alignées avec la taxonomie. Les **OPEX** couvrent les coûts opérationnels associés au maintien de ces activités durables, tandis que les **CAPEX** représentent les investissements nécessaires pour développer ou maintenir ces activités en conformité avec les critères de durabilité.

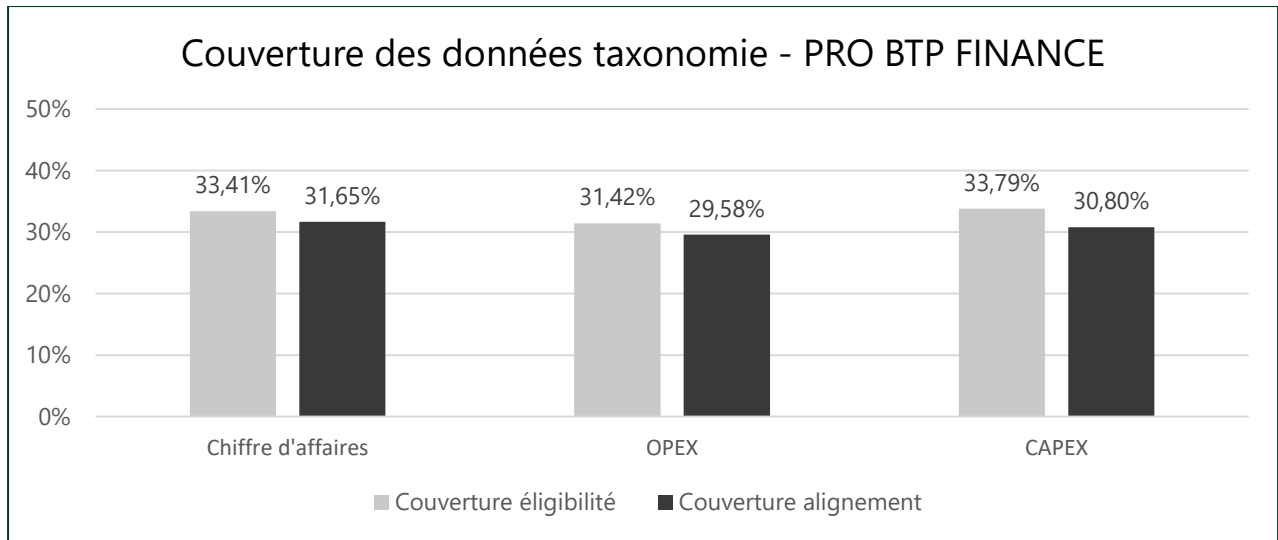
Enfin, il faut également distinguer les **activités habilitantes** qui permettent à d'autres activités d'atteindre des objectifs environnementaux (par exemple la production de panneaux solaires qui permet à d'autres secteurs de bénéficier d'une énergie renouvelable) et les **activités de transition** qui sont des activités économiques, actuellement à forte intensité de carbone mais qui évoluent progressivement vers des pratiques durables (par exemple remplacer une centrale à charbon par une centrale à gaz avant de passer entièrement à des renouvelables).

En 2022, le fournisseur de données MSCI a été choisi pour récupérer les données liées à la taxonomie. En 2023, nous sommes en mesure de calculer pour la première fois notre alignement taxonomie, en utilisant **exclusivement les données reportées des entreprises**. Il n'y a donc pas de données estimées.

Il faut cependant noter que la couverture (soit le nombre d'émetteurs pour lesquels nous avons des données) **reste très faible** et qu'il est très difficile d'interpréter les résultats à l'heure actuelle. La couverture devrait cependant s'améliorer avec le temps. Les résultats se trouvent ci-dessous :



On peut noter que si la part du chiffre d'affaires alignée reste faible, la valeur pour le CAPEX est bien plus grande. Cela témoigne des investissements réalisés par les entreprises en portefeuille pour rendre leurs activités plus durables. Attention cependant : ces valeurs sont calculées sur la part du portefeuille pour laquelle des données existent. Or, les taux de couvertures restent faibles :



Après de multiples rebondissements, le gaz naturel et le nucléaire ont finalement été intégrés à la taxonomie européenne, mais sous certaines conditions. Pour être classifiés comme durables, les projets de gaz naturel doivent démontrer une transition progressive vers des sources d'énergie à faible émission de carbone. De même, les projets nucléaires doivent garantir la sûreté et la gestion efficace des déchets radioactifs.

Nous calculons cette part de la taxonomie dans nos portefeuilles, mais les **couvertures extrêmement faibles** ne nous permettent pas d'en tirer de véritables enseignements pour le moment.

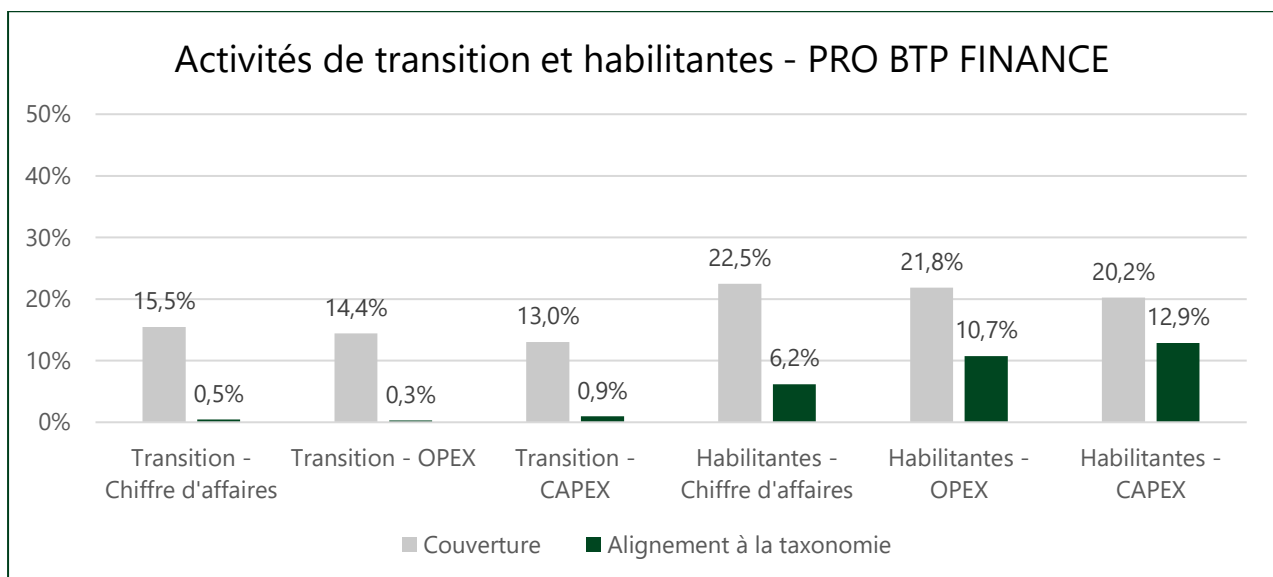
	Couverture	Activité alignée
Gaz fossile - Chiffre d'affaires	4,37%	0,00%
Gaz fossile - OPEX	4,37%	0,00%
Gaz fossile - CAPEX	4,37%	0,00%
Nucléaire - Chiffre d'affaires	3,07%	9,66%
Nucléaire - OPEX	2,68%	15,37%
Nucléaire - CAPEX	3,07%	8,99%

Nous avons également calculé la part alignée sur les **deux premiers objectifs** de la taxonomie : l'adaptation et l'atténuation du changement climatique :

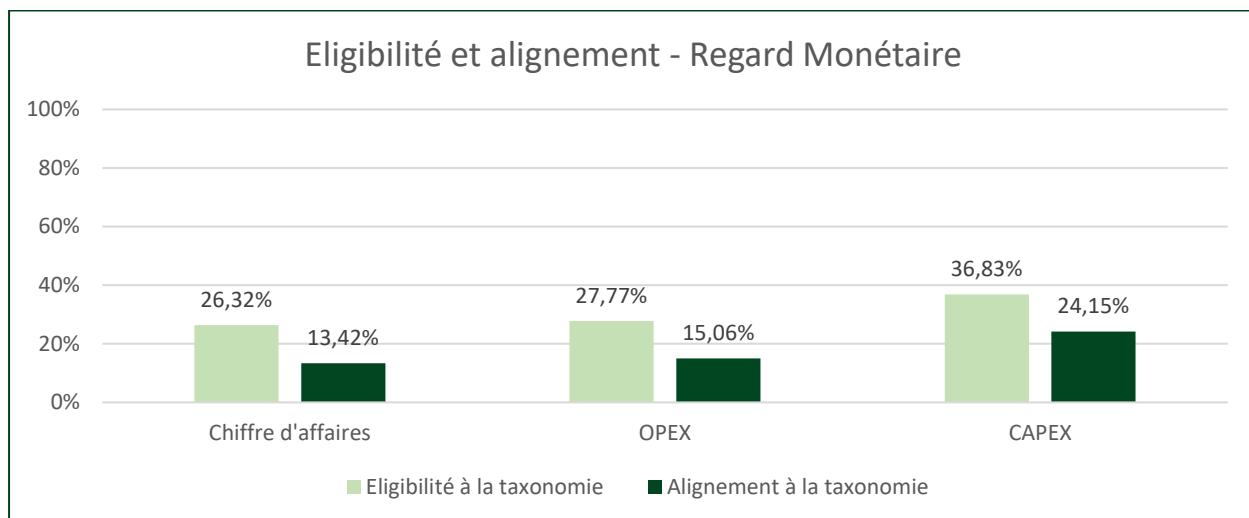
	Couverture	Activité alignée
Alignement adaptation - CAPEX	17,75%	0,86%
Alignement adaptation - OPEX	18,66%	0,73%
Alignement adaptation - chiffre d'affaires	20,38%	0,65%
Alignement atténuation - CAPEX	24,45%	20,46%
Alignement atténuation - OPEX	23,93%	15,52%
Alignement atténuation - chiffre d'affaires	25,40%	10,39%

Même si les taux de couvertures limités ne permettent pas une grande interprétation, nous pouvons voir que les activités des entreprises sont principalement alignées sur l'atténuation du changement climatique plutôt que sur l'adaptation. En ce qui concerne l'éligibilité à la taxonomie pour les 4 autres objectifs environnementaux de la taxonomie, notre fournisseur MSCI ne propose pas encore de données reportées, nous ne pouvons donc pas fournir de détail sur ces objectifs à ce stade.

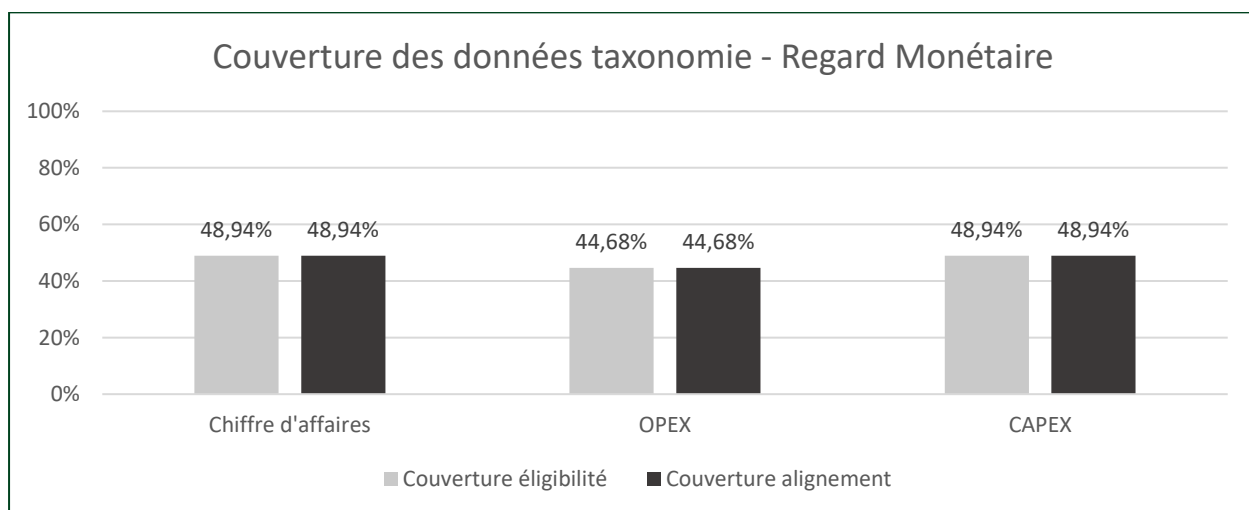
Enfin, nous calculons également la part des activités habilitantes et de transition, mais la couverture est également trop faible.



Pour Regard Monétaire, les données sont dans le même ordre de grandeur que pour l'ensemble de l'entité PRO BTP FINANCE. On retrouve des taux d'alignement et d'éligibilité du même ordre :



Les couvertures sont un peu meilleures dans le cas du fonds Regard Monétaire (près de 50%). A ce niveau de couverture, les données d'alignement et de d'éligibilité commencent à devenir pertinentes. On note, comme pour l'entité PRO BTP FINANCE, que la valeur pour les dépenses d'investissement (CAPEX) est plus élevée que le chiffre d'affaires ou les dépenses courantes (OPEX). Cela signifie que les entreprises ont tendance à investir davantage dans les activités durables, et que le taux d'alignement du chiffre d'affaires pourrait augmenter à l'avenir.



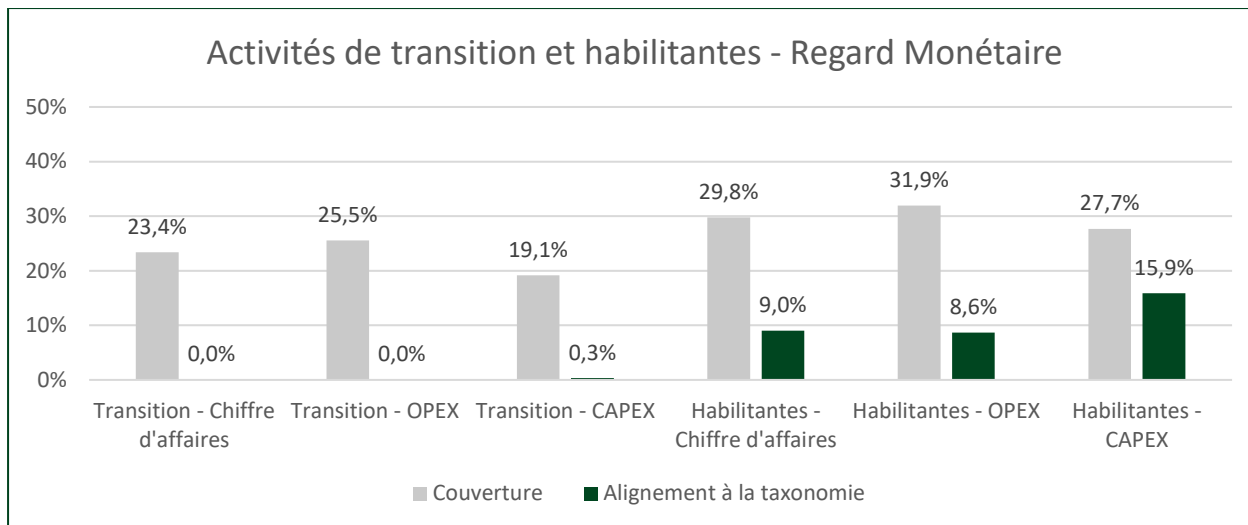
Pour le gaz et le nucléaire, les couvertures sont trop faibles pour être pertinentes à l'heure actuelle.

	Couverture	Activité alignée
Gaz fossile - Chiffre d'affaires	12,77%	0,00%
Gaz fossile - OPEX	12,77%	0,00%
Gaz fossile - CAPEX	12,77%	0,00%
Nucléaire - Chiffre d'affaires	12,77%	3,47%
Nucléaire - OPEX	8,51%	0,00%
Nucléaire - CAPEX	12,77%	1,00%

En ce qui concerne les deux premiers objectifs de la taxonomie, nous pouvons constater la même chose que pour la totalité de nos encours : l'alignement se concentre sur l'atténuation du changement climatique plutôt que l'adaptation. En ce qui concerne l'éligibilité à la taxonomie pour les 4 autres objectifs environnementaux de la taxonomie, notre fournisseur MSCI ne propose pas encore de données reportées, nous ne pouvons donc pas fournir de détail sur ces objectifs à ce stade.

	Couverture	Activité alignée
Alignement adaptation - CAPEX	20,20%	0,00%
Alignement adaptation - OPEX	21,90%	0,06%
Alignement adaptation - chiffre d'affaires	22,94%	0,00%
Alignement atténuation - CAPEX	30,36%	22,93%
Alignement atténuation - OPEX	30,36%	15,64%
Alignement atténuation - chiffre d'affaires	33,11%	14,00%

Enfin, pour la part des activités habilitantes et de transition, la couverture est également un peu faible.



Nous calculons notre part investie dans les **combustibles fossiles** depuis 2021. L’an dernier, nous avons calculé une exposition aux combustibles fossiles de 164,3 millions d’euros. Ce calcul reposait sur les émetteurs en portefeuille dont le secteur GICS¹⁴ était « *Integrated Oil & Gas*¹⁵ », « *Gas Utilities*¹⁶ », « *Oil & Gas Equipment & Services*¹⁷ », « *Oil & Gas Refining & Marketing*¹⁸ », « *Oil & Gas Storage & Transportation*¹⁹ » et « *Oil & Gas Exploration & Production*²⁰ ». Les données provenaient de MSCI (accès payant). Cependant, cette méthodologie pouvait omettre certains émetteurs impliqués dans les énergies fossiles, mais dont le secteur d’activité était autre que ceux identifiés.

Ainsi, nous avons fait le choix cette année d’utiliser un indicateur fourni par notre fournisseur MSCI : « *Active Fossil Fuel Sector Exposure* » qui détermine si une entreprise est « *exposée à des activités liées aux combustibles fossiles, y compris l’exploration, l’extraction, l’exploitation minière, le stockage, la distribution et le commerce de pétrole et de gaz, la production et la distribution de charbon thermique, ainsi que la production, la distribution, le stockage et les réserves de charbon métallurgique* ». Cet indicateur est plus proche du PAI 4 « *Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles* » de la réglementation SFDR²¹. Il n’y a pas de données estimées.

¹⁴ Classification sectorielle du fournisseur de données MSCI.

¹⁵ Pétrole et gaz intégrés

¹⁶ Services publics du gaz

¹⁷ Équipements et services pétroliers et gaziers

¹⁸ Raffinage et commercialisation du pétrole et du gaz

¹⁹ Stockage et transport du pétrole et du gaz

²⁰ Exploration et production du pétrole et du gaz

²¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=FR>

Ce périmètre est ainsi plus large et permet de mieux identifier la part de notre exposition aux combustibles fossiles. Avec ce nouveau périmètre, nous estimons notre exposition fossile totale à 488,17 millions d'euros (3,6% des encours totaux), dont 80,04 millions pour Regard Monétaire (13,5% des encours). Cette exposition est bien plus grande que celle estimée précédemment, mais 95,2% de cette hausse peut être expliquée par le changement de méthodologie. A périmètre équivalent, notre exposition aux combustibles fossiles est restée à peu près stable par rapport à l'année précédente. Vous trouverez ci-dessous nos plus grandes positions chez des émetteurs impliqués dans les énergies fossiles, et représentant près de 80% de notre exposition :

Emetteur	Exposition (en €) PRO BTP FINANCE	Exposition (en €) REGARD MONETAIRE
Iberdrola SA	97 546 741	20 000 000
Engie SA	83 773 198	20 218 979
TotalEnergies SE	65 590 623	-
Eni SpA	62 592 787	19 940 981
Enel SpA	37 823 914	-
BASF SE	19 283 645	-
Repsol SA	19 064 129	9 966 510
Snam SpA	18 619 523	9 910 951
BP PLC	14 473 042	-
Tesco PLC	14 056 898	-

Il faut cependant noter que les positions de Regard Monétaire sont arrêtées au 31/12/2023. Or, il s'agit d'un fonds dont les maturités sont très courtes, et donc très mouvant. Les montants ci-dessus ne reflètent donc pas le portefeuille sur l'année entière.

En 2020, nous avons acté notre volonté de sortir du charbon. Avec l'aide de notre fournisseur de données [Urgewald](#), nous avons pu identifier tous les émetteurs ayant une part de leur chiffre d'affaires ou de leur production d'électricité liée au charbon supérieure à 20%.

S'en est suivi un désengagement du secteur de près de 14,5 millions d'euros, finalisé en totalité à fin 2021. Nous avons renforcé notre exclusion du charbon en 2023 en limitant la part du chiffre d'affaires lié au charbon à 10%. Aucune vente n'a été nécessaire pour respecter ce nouveau seuil car toutes les positions avaient déjà été cédées.

En 2022, nous avons acté notre désengagement des producteurs d'hydrocarbures provenant de sources non-conventionnelles²² via la rédaction d'une politique d'exclusion. Grâce à la base de données [Global Oil & Gas Exit List](#) fournie par Urgewald, nous avons pu identifier les émetteurs à exclure, à savoir ceux dont la production d'hydrocarbures non-conventionnelles dépasse 20%. Nous prévoyons de céder toutes ces positions au plus tard à fin 2024.

²² Sont considérés comme non-conventionnels : le fracking, les sables bitumineux, le méthane de houille, le pétrole extra-lourd et le forage en Arctique

6. Stratégie d’alignement sur l’Accord de Paris

Le changement climatique sera probablement le plus grand défi de ce siècle et amènera de profondes transformations dans la manière dont nous produisons et consommons. PRO BTP FINANCE entend faire sa part pour respecter les Accords de Paris, c’est-à-dire de limiter le réchauffement climatique bien en-dessous de 2°C, et si possible à 1,5°C. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs scénarios ont été élaborés par différents organismes tels que [l’AIE](#), le [GIEC](#) ou encore le [SBTi](#). Ces scénarios sont en cours d’étude par PRO BTP FINANCE pour définir notre politique climat. Celle-ci devrait voir le jour d’ici 2025.

A ce stade, PRO BTP FINANCE n’est pas en mesure de fournir un objectif quantitatif à horizon 2030, ni une stratégie d’alignement avec les objectifs de l’Accord de Paris, mais a amorcé une réflexion en interne sur ce sujet.

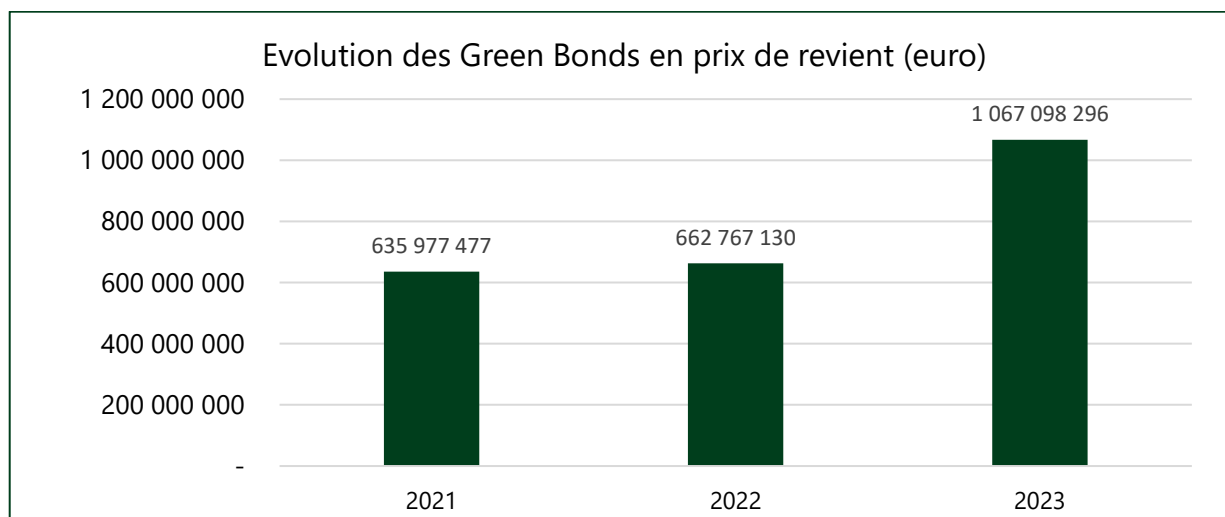
Malgré cette absence d’objectif quantitatif précis, PRO BTP FINANCE s’engage activement pour réduire son empreinte carbone, par le biais des exclusions, des investissements en obligations vertes et par l’engagement et le vote. Plusieurs initiatives collectives ont été signées pour inciter les émetteurs à être plus ambitieux en matière de développement durable, comme le soutien au dépôt d’une résolution climat à l’AG de Shell.

De plus, avec le déploiement de notre base ESG+ nous avons pu standardiser le calcul de notre impact sur le climat, ce qui va nous permettre sur le long terme d’identifier nos axes d’améliorations et de se fixer des objectifs.

Le charbon reste le premier contributeur aux émissions de gaz à effet de serre²³. Dans cette optique, depuis 2020, nous avons pris la décision d'exclure les émetteurs impliqués au-delà d'un certain seuil dans le secteur du charbon. Le processus de désinvestissement complet de ces émetteurs a été finalisé fin 2021. De plus, nous avons décidé de réduire le seuil de part de chiffre d'affaires ou de production d'électricité menant à une exclusion en le passant à 10% en 2023, contre 20% précédemment.

Nous avons également acté l'interdiction des émetteurs dont une part significative de leur production d'hydrocarbures provient de sources non-conventionnelles²⁴. D'ici à la fin de l'année 2024, toutes les positions concernées devront être cédées. Nos encours dans les énergies fossiles baisseront mécaniquement du fait de ces désinvestissements.

Nous investissons également dans la transition énergétique, via des investissements dans les green bonds. En effet, nos encours green bonds ont augmenté sur la période 2021 à 2023, s'élevant à 1 067,1 millions d'euros à fin 2023. Le montant total a connu une forte augmentation en 2023, en partie due à une meilleure identification des green bonds en portefeuille.



Un fonds dédié aux obligations vertes, Regard Green Bonds, calcule également ses émissions évitées : il a permis d'éviter de rejeter un total de 130 599 tonnes de CO2 équivalent²⁵.

²³ AIE – 10 novembre 2021 - <https://www.iea.org/articles/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer>

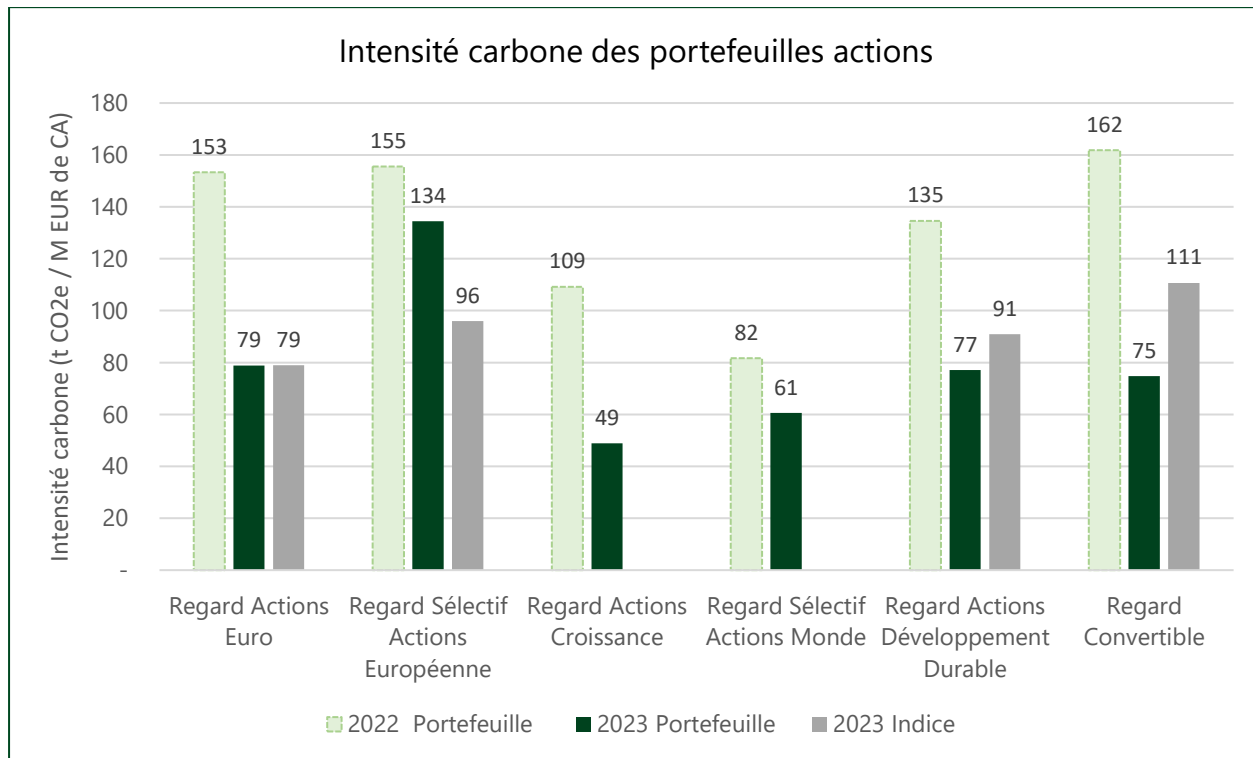
²⁴ Sont considérés comme non-conventionnels : le fracking, les sables bitumineux, le méthane de houille, le pétrole extra-lourd et le forage en Arctique

²⁵ Cf reporting Regard Green Bonds accessible ici:

<https://www.probtptfinance.com/files/live/sites/probtptfinance/files/pdf/pdfTableauFonds/Regard%20Green%20Bonds.pdf>

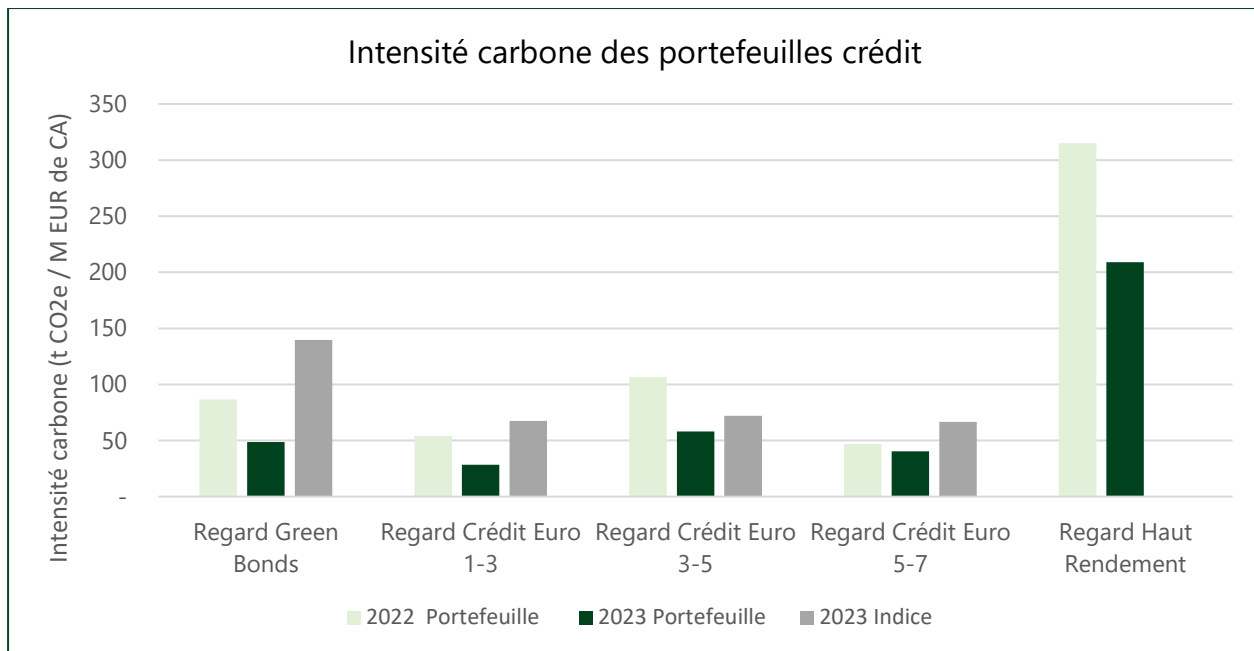
Depuis juin 2022, nous avons finalisé la mise en place de notre base propriétaire ESG+. Celle-ci permet de récupérer, de stocker et d'historiser des indicateurs d'impact essentiels, en particulier des indicateurs liés aux émissions de CO2. Ainsi, nous sommes désormais en mesure de calculer les émissions carbone et l'intensité carbone de nos portefeuilles²⁶.

Vous trouverez le détail de l'intensité carbone et des émissions de nos fonds FCPE et OPC pour 2022 et 2023 dans les graphiques ci-dessous :

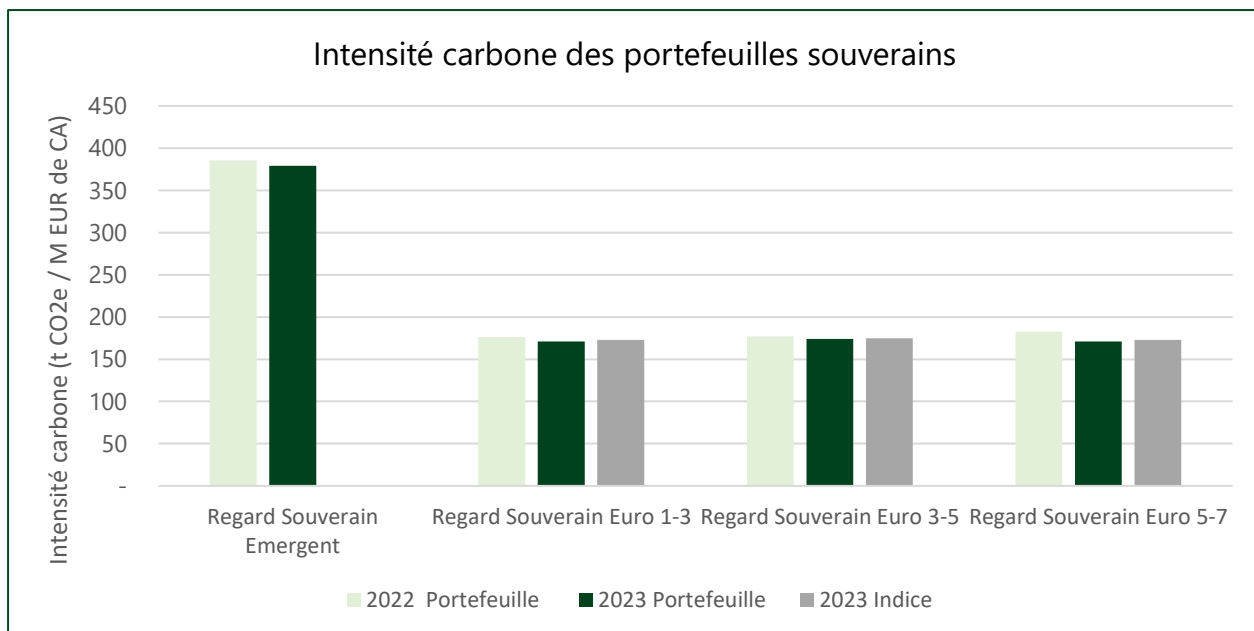


Pour nos fonds actions, nous constatons une intensité carbone moyenne de 79 tonnes de CO2 équivalent émis par millions d'euros de chiffre d'affaires, soit une baisse de près de 40% par rapport à l'an dernier. Cette baisse est due à la cession d'actifs très carbonés, mais aussi à un découplage entre les émissions de CO2e (en baisse) et le chiffre d'affaires (en hausse) de certains émetteurs. Nous constatons également une intensité carbone meilleure que leur benchmark pour la plupart des fonds.

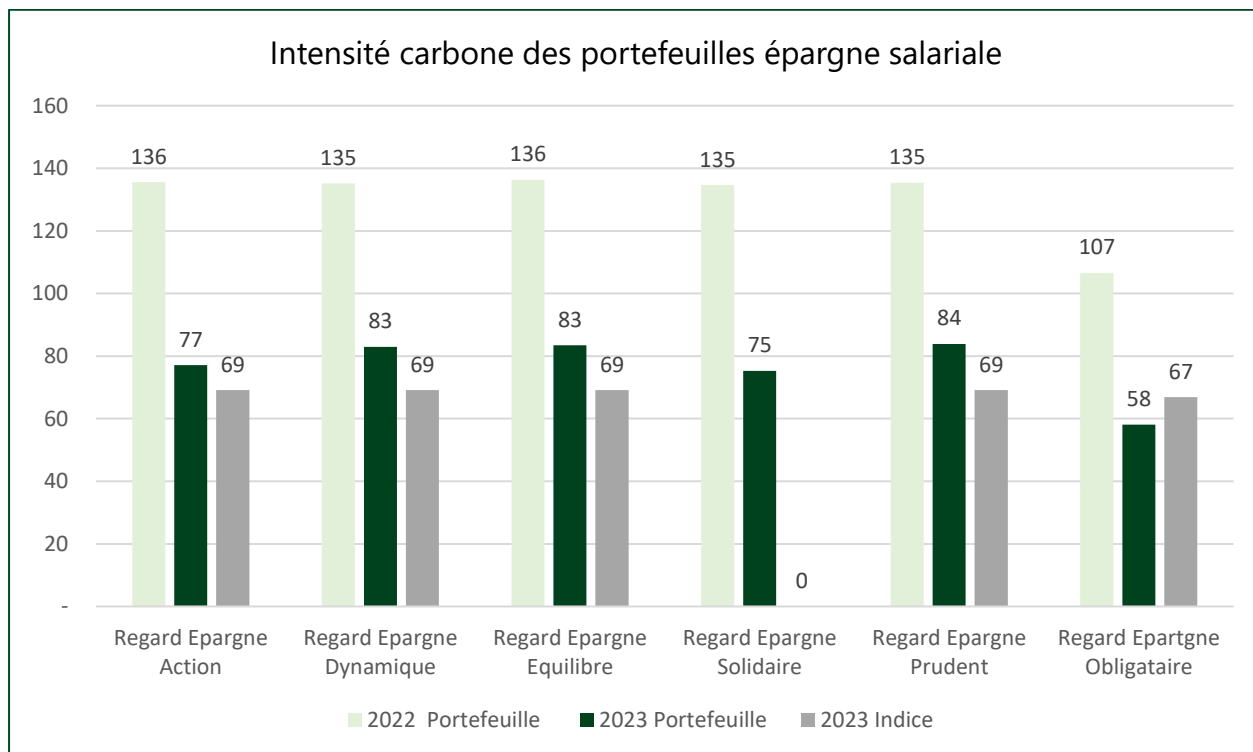
²⁶ Intensité carbone et émissions absolues pour les fonds avec émetteur privés, intensité carbone uniquement pour les fonds souverains



Pour nos fonds crédits (privés), nous constatons une intensité carbone moyenne de 77 tonnes de CO₂ équivalent émis par millions d’euros de chiffre d’affaires, également en forte baisse par rapport à l’an dernier (-40%). Cette baisse est due à la cession d’actifs très carbonés, mais aussi à un découplage entre les émissions de CO₂e (en baisse) et le chiffre d’affaires (en hausse) de certains émetteurs. Nous constatons également une intensité carbone meilleure que leur benchmark pour la plupart des fonds.

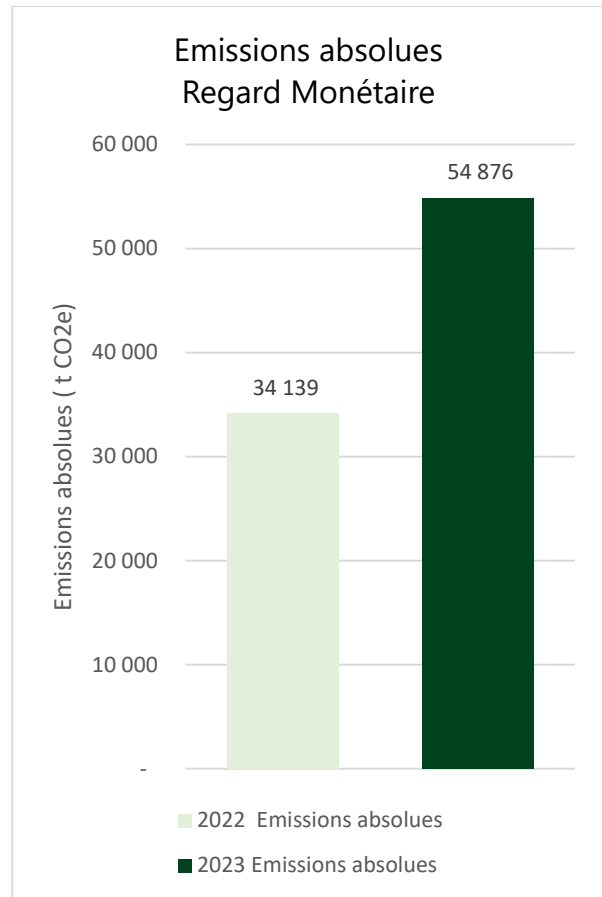
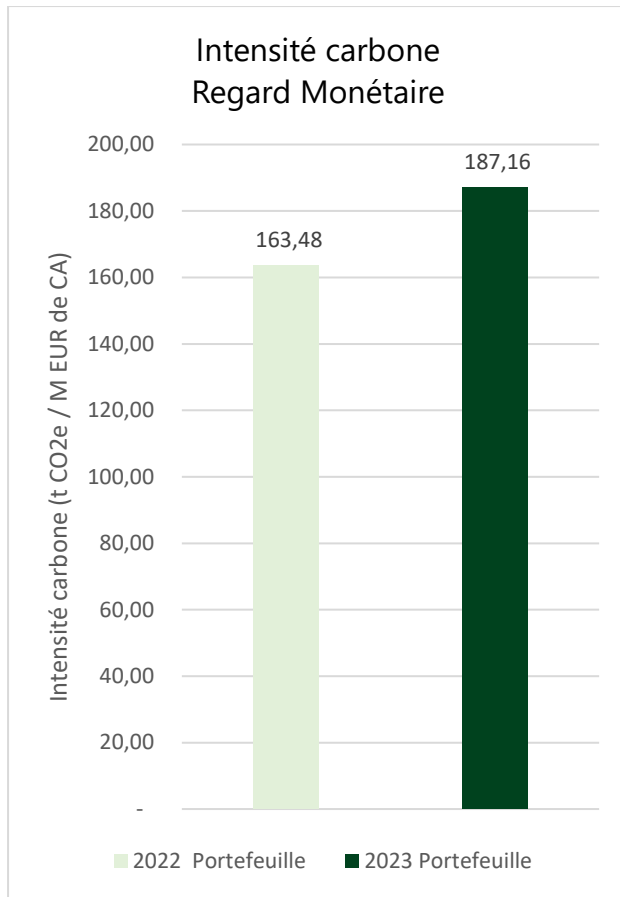


Pour nos fonds d'obligations souveraines, nous constatons une intensité carbone moyenne de 223,75 tonnes de CO₂ équivalent émis par millions d'euros de PIB, soit une évolution à peu près stable par rapport à l'an dernier. Les fonds sont très proches de leurs indices et par conséquent, leurs intensités carbonées le sont également.



Pour nos FCPE, nous constatons une intensité carbone moyenne de 77 tonnes de CO₂ équivalent émis par millions d'euros de chiffre d'affaires, également en forte baisse par rapport à l'année précédente (-38%). Ces fonds FCPE sont principalement constitués des fonds Regard gérés par PRO BTP FINANCE, la baisse est donc cohérente par rapport à la baisse des fonds crédits et actions.

Note : Pour nos FCPE, il s'agit uniquement de l'intensité carbone de la « part émetteurs privés » des fonds, l'intensité carbone de la part « émetteurs souverains » n'étant pas calculée à l'heure actuelle.



Dans le cas du fonds Regard Monétaire, l'intensité carbone a légèrement augmenté au cours de l'année 2023. Les émissions absolues ont fortement augmenté, principalement à cause de la hausse des encours.

Enfin, nous nous impliquons également dans la lutte contre le changement climatique via le vote et l'engagement. En effet, nous encourageons les résolutions qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous avons voté à 124 résolutions en ce sens. En termes d'engagement, nous aurons aussi une vision année après année des progrès réalisés par les entreprises. Nous ciblerons dans nos campagnes d'engagement les entreprises les moins impliquées dans la lutte du changement climatique.

7. Stratégie d’alignement sur la « biodiversité »

La perte de biodiversité est un enjeu majeur au niveau mondial. Nous sommes en effet à l’aube d’une extinction de masse des espèces, la plus rapide qui n’ait jamais eu lieu, et entièrement due à l’impact de l’homme sur son environnement.

Quantifier l’impact de nos investissements sur la biodiversité est un exercice difficile, en particulier au niveau de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Nous disposons aujourd’hui de quelques indicateurs permettant partiellement d’estimer notre impact sur la biodiversité. Nous savons, par exemple, si les émetteurs dans nos portefeuilles ont mis en place, ou non, une politique de protection de la biodiversité. Nous pouvons également mesurer la quantité de déchets produite, la quantité d’eau utilisée ou encore les émissions de CO₂. Ces indicateurs nous permettent d’estimer partiellement l’impact sur la biodiversité de nos portefeuilles et ne sauraient donner une image exhaustive de notre impact.

Plusieurs fournisseurs proposent aujourd’hui des données permettant d’obtenir une estimation plus précise de l’impact sur la biodiversité des entreprises. PRO BTP FINANCE a reçu plusieurs de ces entreprises pour des démonstrations et propositions commerciales. Plusieurs indicateurs semblent se dégager : le MSA.km² (*Mean Species Abundance* par kilomètre carré) qui mesure l’abondance moyenne des espèces par kilomètre carré, et le PDF (*Potentially Disappearing Fraction of Species*) qui représente la fraction des espèces potentiellement en voie de disparition dans un écosystème donné. Ces deux métriques sont intéressantes et semblent en voie de devenir les nouveaux standards en matière de mesure de l’impact sur la biodiversité.

Cependant, nous estimons aujourd’hui que ces méthodologies et leurs couvertures sur les différents univers d’investissement ne sont pas encore assez matures. En particulier, les notions de filiales et de sous-traitance entraînent des redondances d’impact dans les calculs et, globalement, limite la pertinence de la métrique.

Une réflexion se poursuit en interne pour quantifier au mieux notre impact sur la biodiversité, y compris en étudiant des indicateurs dont nous disposons déjà.

Une formation biodiversité a été organisée en fin d'année 2023 pour nous aider à mettre en place une politique biodiversité. Cette formation, organisée par Finécos, nous a, entre autres, permis de mieux comprendre les pressions exercées par les activités humaines sur la biodiversité. Ces pressions peuvent être associées à des indicateurs d'impact dont nous disposons déjà (bien que la couverture de certains d'entre eux soit assez faible) pour avoir une première vision de l'impact de nos portefeuilles. De plus, cette formation nous a confirmé qu'une approche par secteur serait pertinente, puisque certains secteurs ont un impact disproportionné par rapport à d'autre. En effet, près de 95% des impacts seraient dues à 4 chaînes de valeur : l'alimentation, les infrastructures et la mobilité, l'énergie et la mode²⁷.

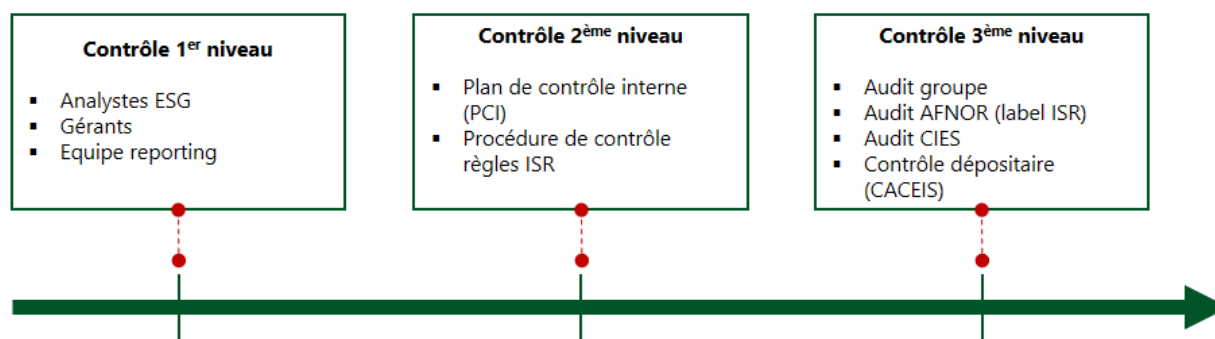
Compte tenu de l'état embryonnaire (méthodologies et couverture) des données liées à la biodiversité, PRO BTP FINANCE n'est pas en mesure à ce stade de proposer des objectifs quantitatifs pour 2030, mais prévoit de rédiger une politique de biodiversité d'ici à 2025.

²⁷ Analyse du BCG et ChangeNOW « Biodiversité : un enjeu majeur et un levier de transformation et d'innovation pour l'entreprise », mai 2021 <https://www.bcg.com/press/28may2021-opportunity-changenow-summit-biodiversity-study-major-stake-transformation-innovation-company>

8. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

La politique et les processus d'investissement responsable de PRO BTP FINANCE sont couverts par le dispositif de contrôle de la société de gestion :

- Au **premier niveau**, des procédures de contrôle opérationnelles sont appliquées par les gérants de portefeuille et par l'équipe d'analystes ESG
- Les contrôles de **deuxième niveau**, exécutés par l'équipe Conformité et contrôle interne, sont intégrés dans le PCCI (Plan de conformité et contrôle interne)
- Les contrôles de **troisième niveau** sont réalisés dans le cadre des missions de contrôle périodique (audit du Groupe PRO BTP ou cabinet externe) ; des audits externes sont également réalisés par l'AFNOR pour ce qui concerne le suivi des règles de label ISR, et par le CIES pour le suivi des règles du même nom



Sur le plan de la **gestion des risques**, nous considérons que les critères ESG sont des facteurs de risque, et qu'à ce titre, ils peuvent générer des risques de conformité réglementaire, des risques opérationnels et des risques financiers.

A fin 2019, la cartographie des risques de la société de gestion a intégré pour la première fois des éléments extra-financiers. Dans cet esprit, un premier dispositif de pilotage des risques ESG a été conçu en 2019 autour d'un système de gestion des controverses, avec notre partenaire MSCI. Il consistait à fournir aux gérants la liste des controverses orange (sévères, à surveiller) et rouges (très sévères, à exclure).

Ce dispositif s'est enrichi, en 2020, d'un filtre sur les entreprises du tabac, de l'alcool et du charbon. Les entreprises produisant des armes controversées, ne respectant pas le Global Compact et les pays non GAFI ou potentiellement à risques élevés sont également exclus.

Chaque mois, la liste des entreprises interdites est fournie aux gérants ainsi que les positions restant à exclure. Les gérants ont alors 3 mois pour sortir des positions controversées (1 mois s'il s'agit d'une controverse rouge, précédemment orange). Depuis 2023, ces interdictions sont également disponibles dans les outils des gérants, et un blocage pré-trade a été mis en place. De plus, le comité ESG+ peut prendre la décision d'exclure certains émetteurs lorsque ces derniers sont considérés comme trop controversés.

Depuis 2021, nous prenons également en compte les [risques de durabilité](#). Les informations liées aux risques de durabilité sont disponibles sur notre site.

Depuis 2022, un ensemble d'indicateurs ESG a également été mis en place grâce à notre base de données ESG. Ces indicateurs, calculés chaque mois, permettent de piloter de façon plus précise et plus pertinente les risques ESG et concernent l'ensemble de la chaîne de valeur. En effet, les données produites par la base sont disponibles via différents outils aux analystes, mais aussi aux gérants dans leurs outils de gestion. Les indicateurs publiés dans les reportings mensuels des fonds sont les suivants :

- Intensité carbone du portefeuille
- Intensité énergétique du portefeuille
- Part des émetteurs du portefeuille ayant une politique biodiversité
- Féminisation des effectifs et des conseils d'administration
- Turnover moyen
- Nombre d'heure de formation par employé
- Indépendance des conseils d'administration
- Part des émetteurs ayant une politique de rémunération incluant des éléments extra-financiers

PRO BTP FINANCE est pleinement conscient des risques physiques, de transition, de réputation et de contentieux qui émergent de la crise climatique et de la perte de biodiversité. En tant qu'acteur responsable, nous reconnaissons l'importance de comprendre et de gérer ces risques, tout en restant vigilants face aux facteurs de risque associés.

Depuis fin 2023, le contrôle des ratios ESG, c'est-à-dire des contraintes ESG présentes dans le prospectus, est réalisé mensuellement par l'équipe de gestion des risques. Une alerte est envoyée en cas de non-respect d'un ratio ESG.

Risques physiques :

Les risques physiques liés au changement climatique représentent une préoccupation majeure pour PRO BTP FINANCE. Ces risques se manifestent par des événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les inondations, les sécheresses et les vagues de chaleur.

Ces risques physiques peuvent entraîner des coûts supplémentaires pour les entreprises, tels que des investissements dans des mesures d'adaptation ou des dépenses liées à la réparation des dommages causés par les événements climatiques extrêmes. Ils peuvent également générer une volatilité accrue sur les marchés financiers, rendant les investissements plus incertains et moins prévisibles.

En tant que société de gestion, nos investissements peuvent être affectés par ces perturbations, qu'il s'agisse de dommages matériels aux infrastructures, de perturbations dans les chaînes d'approvisionnement ou de pertes économiques. Nous sommes conscients de ces risques et travaillons à les évaluer et à les atténuer dans nos stratégies d'investissement.

Risques de transition :

Le passage vers une économie plus durable peut également engendrer des risques de transition pour PRO BTP FINANCE.

Les politiques publiques visant à réduire les émissions de carbone, les réglementations environnementales plus strictes et l'évolution des technologies peuvent entraîner des changements significatifs dans certains secteurs d'activité.

Ces changements peuvent avoir un impact sur les entreprises que nous gérons et leurs modèles commerciaux. Pour faire face à ces risques, nous suivons de près les développements politiques et technologiques, afin d'ajuster nos stratégies d'investissement en conséquence.

Risques de réputation :

La réputation est un actif précieux pour les entreprises. Nous reconnaissons que les préoccupations environnementales et climatiques sont de plus en plus importantes pour la société civile. Tout comportement ou investissement qui ne tient pas compte des enjeux environnementaux peut nuire à la réputation d'un émetteur, mais également à la nôtre. En conséquence, nous intégrons activement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement, en favorisant les entreprises qui adoptent des pratiques durables et responsables. Nous excluons également les émetteurs en controverse très sévère et ne respectant pas les grands principes du Global Compact de l'ONU.

Risques de contentieux :

Les risques de contentieux liés au changement climatique et à la perte de biodiversité sont également pris en compte par PRO BTP FINANCE. Les entreprises peuvent être confrontées à des poursuites judiciaires ou à des actions réglementaires si elles ne respectent pas les normes environnementales ou si elles contribuent aux dommages écologiques. En tant que société de gestion, nous nous efforçons de sélectionner et de soutenir des entreprises qui intègrent la durabilité dans leurs opérations, réduisant ainsi le risque de contentieux. Une gestion active des controverses nous permet également de nous prémunir de ce risque.

Les risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité touchent de nombreux secteurs économiques et géographiques à travers le monde. Parmi les secteurs les plus exposés figurent l'industrie énergétique, les transports, l'agriculture, les ressources naturelles, ainsi que les secteurs de l'assurance et de la finance. En ce qui concerne les zones géographiques, les régions côtières, sujettes à l'élévation du niveau de la mer, les régions arides vulnérables aux sécheresses et les zones à forte dépendance des ressources naturelles sont particulièrement sensibles aux risques climatiques et environnementaux. Certains de ces risques peuvent présenter un caractère récurrent, se manifestant de manière continue ou périodique. Cela inclut les événements météorologiques extrêmes,

tels que les tempêtes et les inondations, ainsi que les changements saisonniers affectant les activités agricoles. D'autres risques peuvent être ponctuels, découlant de mesures politiques, de réglementations ou d'innovations technologiques qui peuvent entraîner des transitions rapides dans certains secteurs économiques.

Dans ce contexte, il est essentiel de prendre en compte ces risques dans nos décisions d'investissement et d'intégrer des critères de durabilité et de résilience dans nos analyses. Ces risques sont mentionnés dans notre [politique sur les risques en matière de durabilité](#), disponible sur notre site web. Nous revoyons tous les ans nos politiques pour réévaluer les risques mentionnés ci-dessus et les atténuer. Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre pour atténuer ces risques, comme expliqué au début de ce chapitre (exclusions, intégration ESG dans les choix d'investissement, gestion des controverses, etc.).

Cependant, l'infrastructure de collecte de données et de calcul d'indicateurs nécessaire pour évaluer l'impact des risques physiques liés aux changements climatiques n'est pas encore en mesure de nous permettre de quantifier précisément cet impact sur nos investissements. Des réflexions sont en cours pour pouvoir évaluer ce risque d'ici à 2025.

9. Mesure d'amélioration

Plusieurs chantiers sont en cours pour améliorer notre impact sur le changement climatique et la biodiversité.

Tout d'abord, la mise en place d'une base propriétaire dédiée à l'ESG nous permet depuis juin 2022 de calculer avec plus de précision l'empreinte et l'intensité carbone de tous nos portefeuilles. Nous souhaitons capitaliser sur ces données et rédiger une **politique climat** à la hauteur des enjeux d'ici 2025. Cette politique devra nous permettre d'aligner de façon cohérente et pertinente nos portefeuilles sur les Accords de Paris.

Nous aimerions également nous doter d'une **politique biodiversité**. La préservation de la biodiversité est essentielle pour assurer la résilience des écosystèmes et la durabilité à long terme de nos activités. Au travers de cette politique, nous souhaitons avoir un cadre clair et rigoureux pour estimer notre impact sur la biodiversité et le réduire. Une formation réalisée fin 2023 nous a permis d'identifier des pistes pour la rédaction de cette politique biodiversité, notamment une approche sectorielle et l'utilisation d'indicateur proxy pour estimer notre incidence.

Nous souhaitons également industrialiser le calcul des PAI et de notre alignement Taxonomie via notre base ESG propriétaire. Ainsi, nous pourrons plus facilement suivre ces données et les utiliser à bon escient dans les décisions d'investissements.

Une autre réflexion est en cours, à savoir l'extension de l'application d'une note minimale ESG à d'autres fonds que ceux labellisés. Cette stratégie ESG contraignante renforcerait le caractère durable de nos fonds.

Nous devons également mettre en place un chantier pour mieux évaluer l'impact des changements climatiques et de la perte de biodiversité sur nos investissements. Cela implique de déterminer quels indicateurs à notre disposition sont les plus pertinents pour évaluer ce risque, de mettre en place une méthodologie adéquate et d'éventuellement sélectionner des fournisseurs de données supplémentaires. Il conviendra de mettre en place des outils et des moyens supplémentaires afin de renforcer notre capacité à quantifier ces risques et de les intégrer dans les stratégies d'investissements.

